

INTÉGRATION RÉGIONALE ET DÉCENTRALISATION

Capitalisation de l'expérience du Programme de Coopération Transfrontalière Locale, 2016-2019



SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS	P. 4
PRÉFACE	P. 5
1. IL ÉTAIT UNE FOIS... LES PRÉMICES D'UNE CONVERGENCE	P. 7
2. APPROCHE	P. 9
2.1 PRINCIPES D'INTERVENTION	P. 9
2.2 STRATÉGIE	P. 12
2.3 ORGANISATION	P. 15
3. MISE EN ŒUVRE, DES ÉTUDES STRATÉGIQUES AUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS ...	P. 17
3.1 PRINCIPE GÉNÉRAL	P. 17
3.2 PROCESSUS	P. 19
3.3 DES RÉSULTATS PROBANTS	P. 21
4. EFFETS: MAINTENANT ÇA BOUGE	P. 25
4.1 ACQUIS DU PCTL	P. 25
4.2 CHANGEMENTS GÉNÉRÉS PAR LE PCTL	P. 29
5. OPPORTUNITÉS MANQUÉES	P. 31
6. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	P. 33
6.1 HYPOTHÈSES VÉRIFIÉES	P. 33
6.2 ENSEIGNEMENTS	P. 33
7. AIDE-MÉMOIRE POUR LA SUITE	P. 37

REMERCIEMENTS À L'ENSEMBLE DES PERSONNES RENCONTRÉES DANS LE CADRE DE LA MISSION ET SPÉCIALEMENT À :

- Aminata Sy, Directeur de l'Aménagement du territoire communautaire (UEMOA) et ses collaborateurs de l'Unité de Gestion de Projet du CCT-UEMOA;
- Abdoul Kader Dicko, Conseiller Régional Gouvernance, Division de l'Afrique de l'Ouest de la DDC, jusqu'en 2018;
- Gérard Babalola Laleye, Conseiller Régional Gouvernance, Division de l'Afrique de l'Ouest de la DDC, dès 2019;
- Maud Macho-Gerber, Chargée de programme Bénin et Gouvernance, Division Afrique de l'Ouest de la DDC;
- François Laurent, backstopper, urbaplan.

IMPRESSUM

Bureau de la Coopération suisse au Bénin | BP 0123 Tri Postal, Cotonou | République du Bénin
Bureau de la Coopération suisse au Mali | BP 2386, Bamako | République du Mali
Conception et rédaction: Serec Sàrl, François Parvex, www.serec.ch | Graphisme: urbaplan
Édition: avril 2019

INTÉGRATION RÉGIONALE ET DÉCENTRALISATION

LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE LOCALE (PCTL)

Le PCTL est un programme du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) soutenu par la Coopération suisse (DDC) à hauteur de 6 millions de francs suisses pour la Phase I (2014-2019). Il a pour but d'*améliorer les conditions de vie économiques et sociales des populations ouest africaines dans un espace régional harmonisé et plus ouvert.*

Le CCT est un organe consultatif de l'UEMOA; il est constitué de représentants élus des collectivités territoriales des huit pays membres de l'UEMOA à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

À travers le PCTL, le CCT développe les mécanismes de gestion technique et financière de la politique transfrontalière au bénéfice des collectivités territoriales locales et les fait valider par les organes compétents de l'UEMOA. Outre les services de l'UEMOA, le CCT travaille en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux et continentaux, notamment la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine (UA), pour promouvoir la coopération transfrontalière locale et mobiliser des financements en sa faveur.

En conformité avec les orientations du CCT et de la DDC, les groupes-cibles sont en priorité les collectivités territoriales des zones frontalières ouest africaines et leurs différentes formes de regroupements que nous appelons ici les intercollectivités transfrontalières locales ou faitières transfrontalières. Le terme « locales » souligne la volonté du PCTL de renforcer l'autonomie de gouvernance et la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales à savoir les communes et les régions collectivités.

Environ 950 collectivités territoriales se situent dans les zones transfrontalières et sont concernées par ce programme de l'UEMOA qui travaille aussi avec les organisations socioprofessionnelles, la société civile et le secteur privé au niveau local.

Durant la Phase I (2016-2019) qui fait l'objet de cette capitalisation, les partenaires ont concentré leurs efforts sur la réalisation de six études pilotes sur des espaces transfrontaliers du Burkina Faso, du Mali, du Niger et de la Côte d'Ivoire. Des méthodologies de gestion de la coopération transfrontalière ont ainsi commencé à être développées tant au niveau des collectivités territoriales que du CCT, de l'UEMOA, des États et de la DDC.

ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ALG	Autorité du Liptako Gourma
AMM	Association des Municipalités du Mali
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
APL	Associations des Pouvoirs Locaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BMZ	Ministère allemand de la coopération et du développement
BuCo	Bureau de Coopération de la Confédération suisse
C3Sahel	Cellule de Coopération décentralisée transfrontalière entre les Collectivités territoriales du Sahel
CCT	Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CESAO	Centre d'Études et d'Expérimentations Économiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest
CGLUA	Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CILSS	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CSPM	Conflict Sensitive Project Management (Gestion de projet sensible aux conflits)
CT	Collectivité territoriale
DAO	Division Afrique de l'Ouest de la Coopération suisse, DDC
DATC	Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports, UEMOA
DDC	Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération suisse
DEL	Développement Economique Local
DEPAC	Programme Décentralisation Et Participation Citoyenne de la DDC
FAIR	Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FDE	Fonds de Développement pour l'Énergie

FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
GEM	Gestion, Entretien et Maintenance
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
LASDEL	Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local
LC	Laboratoire Citoyennetés
LOBI	Local Cross Border Initiative
PATC	Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire
PCTL	Programme de Coopération Transfrontalière Locale
PIP	Programme d'Investissements Prioritaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PREPP	Programme Régional d'Éducation et Formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières, DDC
PTF	Partenaire technique et financier
SANBACO	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle durable dans le Bassin versant national de la Comoé
SATI	Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional, UEMOA
STD	Services Techniques Déconcentrés
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNCDF	United Nations Capital Development fund/Fonds d'équipement des Nations unies
UTCTE-SKBO	Union Transfrontalière des Collectivités Territoriales de l'Espace Sikasso/Khorogo/Bobo Dioulasso

PRÉFACE

La création de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994, constitue une étape importante dans le processus d'intégration régionale. Après vingt ans d'existence, l'UEMOA représente aujourd'hui un exemple réussi d'intégration sous-régionale africaine qui repose sur des organes communautaires efficaces et efficients dont le dernier né est le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA.

La décentralisation qui a entraîné la territorialisation des besoins et des réponses des populations, se présente comme une opportunité pour faire jouer aux collectivités territoriales un rôle de choix dans les processus d'intégration à travers leur implication dans le processus décisionnel et opérationnel.

Cette approche a été comprise par l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui a jeté les bases d'une implication des collectivités territoriales avec sa Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire (PATC) adoptée par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement par Acte Additionnel N°03/2004 du 10 janvier 2004 et dont l'article 5 stipule que : *« les interventions à faire dans le cadre de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire tiennent compte du rôle de la décentralisation ainsi que de la place et de l'action des collectivités locales dans l'organisation et l'impulsion des dynamiques territoriales d'aménagement et de développement ».*

Pour concrétiser sa volonté d'une implication effective des collectivités dans le processus d'intégration sous régionale, l'UEMOA a institutionnalisé une représentation politique des collectivités territoriales avec l'adoption le 30 mai 2011, à Lomé par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA de l'Acte Additionnel N°02/2011/CCEG/UEMOA portant création et organisation du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA.

La création du CCT traduit ainsi la ferme volonté des plus hautes autorités de l'Union d'impliquer les collectivités territoriales dans le processus d'intégration régionale et de promotion d'un développement territorial. La feuille de route élaborée par le CCT, dès son installation en avril 2012 à Niamey, donne une part importante à la coopération décentralisée entre collectivités territoriales de l'Union et notamment à la coopération transfrontalière.

« Faire de la coopération transfrontalière un incontournable instrument de solidarité, de développement, de rapprochement des peuples et de sécurité », tel est le crédo de l'UEMOA.

En effet, les enjeux transfrontaliers dépassent bien souvent les dimensions régionale et nationale.

Les communautés vivant dans les espaces transfrontaliers sont souvent les plus pauvres et les plus enclavées, au sein des territoires nationaux. Elles sont bien fréquemment amenées à se tourner vers les pays voisins pour travailler, pour se soigner, pour scolariser leurs enfants.



M. Abdallah BOUREIMA
Président de la Commission de l'UEMOA

L'UEMOA entend donc faire de la coopération décentralisée un outil efficace d'amélioration des conditions des populations aux frontières de nos pays et un moyen pour accélérer l'intégration de nos États en s'appuyant sur la complémentarité et les savoir-faire des collectivités territoriales. Les projets de coopération transfrontalière sont de natures différentes et très variables ; ils peuvent toucher les domaines du développement économique, des transports, de la santé, de l'éducation, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, de la problématique environnementale ou encore de l'assainissement et de l'eau.

C'est dans ce cadre que les conventions de partenariat technique et financier, signées le 23 mars 2013 et le 18 décembre 2015 à Abidjan, entre l'UEMOA et la Confédération Suisse ont permis de lancer un Programme de Coopération Transfrontalière Locale pour la mise en œuvre de projets intégrateurs transfrontaliers dont la Phase I a concerné la réalisation d'infrastructures de base dans les zones frontalières SKBO (Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso) et IIRSAHEL (Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale au Sahel).

Il convient de souligner que les crises et les revendications sécessionnistes, qui secouent la sous-région ouest africaine depuis de nombreuses années nous appellent, cependant, à aller beaucoup plus loin dans notre processus d'intégration sous régionale.

Aller plus loin en renforçant notre marché commun et en développant les infrastructures régionales de transport et de communication.

Aller plus loin en continuant de briser les barrières de la langue, déjà fissurées par l'intégration de la Guinée Bissau, par l'intégration dans notre union économique et monétaire de nos voisins anglophones.

Aller plus loin en brisant les frontières nationales pour aller vers une citoyenneté ouest-africaine intégrant l'ensemble des pays membres de la CEDEAO.

L'avenir appartient aux espaces économiques régionaux forts, et nous devons continuer à construire l'intégration régionale simultanément et conjointement par le « haut » et par le « bas », dans une approche inclusive. Continuer à rapprocher les peuples et à créer des points de suture entre les espaces frontaliers.

M. Abdallah BOUREIMA

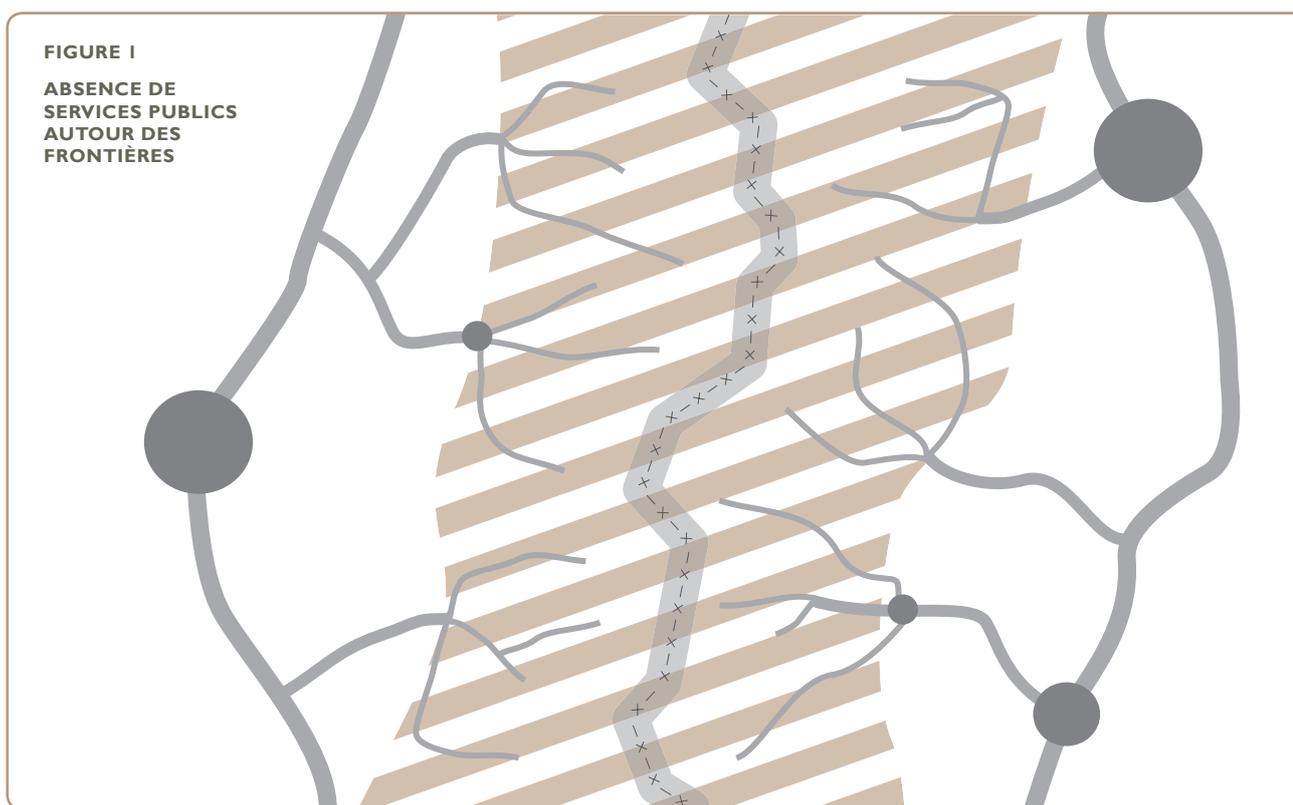
Président de la Commission de l'UEMOA

I IL ÉTAIT UNE FOIS...

LES PRÉMICES D'UNE CONVERGENCE

La naissance du Programme de Coopération Transfrontalière locale (PCTL) est le fruit de démarches parallèles qui se sont déroulées dès le début des années 2000. Celles-ci peuvent être illustrées par les parcours de deux précurseurs illustres, Raogo Antoine SAWADOGO, ancien Ministre burkinabè et président de l'association Laboratoire Citoyennetés (LC) et Abdel Kader SIDIBÉ, ancien Maire de la Commune III de Bamako et l'un des initiateurs des Associations des Pouvoirs Locaux (APL) du Mali (AMM) et du Continent africain (CGLUA).

Après avoir conduit ses travaux de recherche-action à l'intérieur des pays, le LC s'est déplacé vers les zones frontalières avec l'appui de la Coopération suisse (DDC). Les chercheurs y ont constaté qu'à cent kilomètres de part et d'autre de la frontière, il existe un vide en matière de délivrance de services publics: *«Proche de la frontière il y a une salade pas possible, martèle SAWADOGO, personne ne coordonne avec l'autre... pourquoi? – Car les lois des pays de l'espace UEMOA ne favorisent pas les accords entre les institutions locales. Et que les États n'y ont pas réussi la «capture citoyenne» qui consiste à intégrer les populations pour en faire des citoyens.» Puis il avertit: «Harmonisez vos textes sinon il y aura des zones de non-droit et les gens vont s'organiser pour dissoudre vos États.» La solution? - «À quel niveau faire le plaidoyer? – On ne peut ignorer l'UEMOA. Il faut récolter une masse critique d'informations puis dire aux États de travailler avec l'UEMOA.»*



Abdel Kader SIDIBÉ a opté pour une approche politique. Il a été l'un des initiateurs de la création du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA en utilisant le levier des APL qu'il avait contribué à créer. Car dit-il: *«Ce qui honore en politique, c'est faire en sorte que les populations puissent accéder aux services sociaux de base.»* Son but était la prise en compte des préoccupations des collectivités territoriales dans les programmes et projets des États et de l'UEMOA.

SIDIBÉ voulait territorialiser les politiques publiques de l'UEMOA par le biais de la décentralisation pour améliorer la fourniture de services publics de base. SAWADOGO pensait qu'il fallait travailler avec l'UEMOA pour « *organiser la fluidité aux frontières par la délivrance des services publics.* » Ces deux approches convergeaient donc sur deux points :

- l'importance stratégique de la délivrance des services publics par les collectivités territoriales ;
- le rôle important de l'UEMOA dans le soutien à la décentralisation et à la coopération transfrontalière.

Ces approches se retrouvent dans l'hypothèse de changement formulée par le PCTL : **la promotion de la gouvernance locale contribue efficacement à l'intégration économique et à une meilleure délivrance des services publics locaux en faveur des populations.**

« Ce qui est sûr c'est que la décentralisation ne s'octroie pas. C'est une conquête que les collectivités territoriales doivent faire. Les collectivités territoriales ne sont pas allées suffisamment loin dans leur quête de décentralisation. Ceci est lié à la capacité des ressources humaines qui les animent. »

Abdel Kader SIDIBÉ, ancien Maire de la Commune III de Bamako, l'un des initiateurs de l'Association des Municipalités du Mali et de la création du CCT-UEMOA.

Pour la DDC les enjeux principaux du PCTL étaient :

- le prolongement des appuis de la DDC vers le niveau régional ;
- la promotion des services publics locaux en réponse à la demande sociale ;
- la mobilisation des ressources locales et les transferts financiers en faveur du développement économique local (DEL) ;
- le renforcement de l'État par le bas ;
- la dynamisation des échanges transfrontaliers préparant l'intégration économique régionale.

Le PCTL a été conçu sur des bases de planifications concertées avec les États à travers la Commission de l'UEMOA et avec la DDC en concertation avec les Bureaux de coopération dans les pays (BuCo). Il est ancré au Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA.

2 APPROCHE

2.1 PRINCIPES D'INTERVENTION

Le PCTL se base sur une triple approche:

- 1 ancrage du programme au CCT considéré comme une opportunité pour bâtir l'intégration par le bas vu qu'il est constitué de représentants de Collectivités Territoriales et lié à l'UEMOA;
- 2 coopération avec les Collectivités Territoriales par l'appui à la réalisation d'études qui aboutissent à des projets concrets sur le terrain;
- 3 coopération avec l'UEMOA pour territorialiser ses programmes et allouer des ressources à la décentralisation par le biais du plaidoyer du CCT dans le cadre de sa politique transfrontalière.

Cette collaboration entre un Partenaire Technique et Financier (PTF) et le CCT, avec mise à disposition directe de ressources, constituait une première et la Suisse en était le précurseur.

Ce que j'aime avec la Coopération suisse, c'est que c'est pratique!

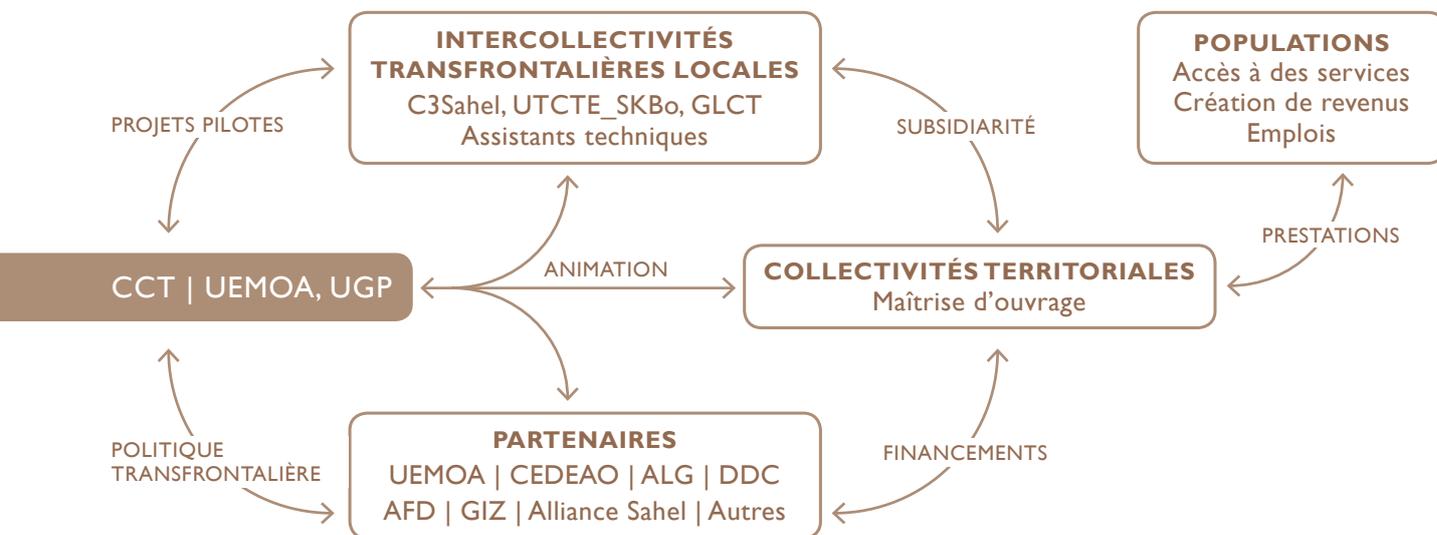
Niandou BASSIROU, Président du Conseil régional de Tillabéri

Le PCTL travaille avec quatre groupes d'acteurs ciblés:

- 1 les organisations d'intégration régionale à savoir l'UEMOA à travers le CCT, la CEDEAO à travers son Programme Régional de Coopération Transfrontalière l'Autorité du Liptako Gourma, etc.;
- 2 les collectivités territoriales (régions, villes transfrontalières, zones carrefour d'échanges, ...) et leurs regroupements locaux (intercollectivités), nationaux et régionaux comme les Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA);
- 3 les organisations professionnelles (paysans, artisans, secteur privé, chercheurs) et la société civile dans les pays et à l'échelle régionale comme le Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) et le Laboratoire Citoyennetés;
- 4 les Partenaires Techniques et Financiers pour des alliances et des synergies sur des enjeux communs (BAD, BM, PNUD et les partenaires bilatéraux).

Pour respecter les principes de la décentralisation que sont l'autonomie et la subsidiarité, l'idée a été d'organiser à terme ces groupes d'acteurs en réseau comme le montre le schéma ci-après. Ce type d'organisation démocratique permet à chaque acteur de se positionner et de valoriser au mieux ses compétences.

FIGURE 2 - ORGANISATION DES ACTEURS



ENCADRÉ

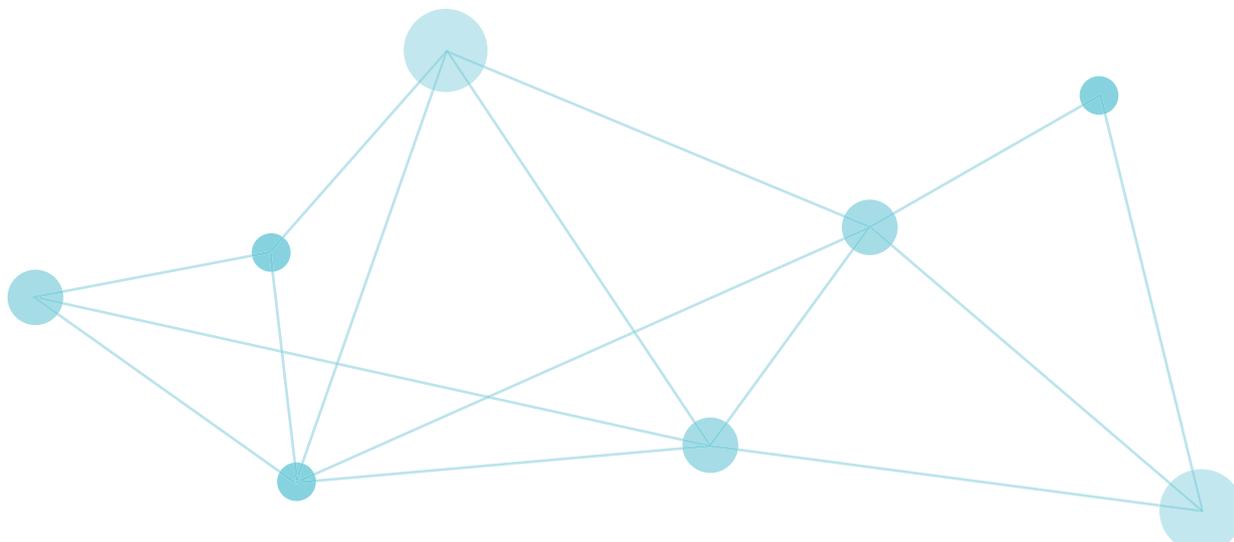
Qu'est-ce qu'un réseau?

Depuis son début, le PCTL s'attache à construire un grand réseau d'intégration régionale et de décentralisation. Ce réseau met en relation des *niveaux multiples* comme les collectivités territoriales, l'UEMOA, les institutions régionales, les partenaires techniques et financiers en Afrique de l'Ouest et ailleurs, les élus et administrations nationales, les consultants africains et européens sans oublier les médias.

Il est *non-hiérarchique*, c'est-à-dire qu'on peut y accéder par n'importe quel nœud selon le principe de *no wrong door* (pas de fausse porte d'entrée).

Définition

Un réseau peut être défini comme un ensemble interconnecté, composé de points ou « nœuds » reliés par des « liens » qui autorisent la circulation en mode continu ou discontinu de « flux » (eau, air, électricité, **savoir**, marchandises, informations, personnes, ...).



En tant que « chef d'orchestre », le CCT s'est vu doter d'une Unité de Gestion de Projet (UGP). Ce pari, réussi ensuite, impliquait juridiquement la reconnaissance au CCT de sa capacité de formuler et de mettre en œuvre des projets dans le cadre de ses missions. Ce qui consistait à en faire un organe « opérationnel » et non plus seulement « consultatif ».

La création par les collectivités territoriales d'intercollectivités transfrontalières locales fortes constitue un élément central du dispositif du PCTL. Ces faitières, dont certaines existaient ou étaient en cours de constitution, ont été imaginées comme des institutions permettant aux collectivités territoriales de mutualiser leurs forces pour assumer leurs tâches de maîtrise d'ouvrage et bénéficier d'un meilleur pouvoir de négociation vis-à-vis de leurs partenaires à tous les niveaux.

À terme, elles doivent devenir des interlocuteurs privilégiés du CCT et d'autres partenaires pour la coopération transfrontalière, selon leurs besoins et opportunités.

Organisation matricielle des études du PCTL

	ÉTUDE 1	ÉTUDE 2	ÉTUDE 3	ÉTUDE 4	ÉTUDE 5	ÉTUDE 6
BUREAU DE CONSEIL 1						
BUREAU DE CONSEIL 2						
BUREAU DE CONSEIL 3						
BUREAU DE CONSEIL 4						
BUREAU DE CONSEIL 5						
BUREAU DE CONSEIL...						

Un réseau peut être « ouvert » comme un arbre, c'est-à-dire que chaque nœud n'est atteignable que par un chemin précis. Il peut aussi être « bouclé » ce qui veut dire que chaque nœud peut être atteint de différentes manières selon le principe des portes d'entrée multiples. Ceci permet d'enrichir les flux et de rendre le réseau plus résilient. Car, si un nœud vient à manquer, les autres nœuds du réseau restent atteignables. Ils peuvent donc se substituer à celui qui vient à manquer.

Le modèle du réseau bouclé a été utilisé par exemple pour la réalisation des études de base du PCTL sous la forme d'une « organisation matricielle » (voir schéma). Les six études ont été dirigées par un mandataire (cases vertes). Les mandataires se sont fait accompagner par divers autres bureaux d'étude (cases bleues) dont certains ont participé à plusieurs études. Ils ont ainsi développé une communauté de savoir (bouclage). Au total une centaine de consultants ont été mobilisés sous cette forme. Ceci a permis d'obtenir un réseau bouclé où de nombreux échanges de savoirs ont eu lieu au profit de chaque consultant. Ils ont aussi développé ensemble de nouvelles compétences. Le PCTL espère ainsi avoir construit un réseau résilient de consultants compétents qui pourront répliquer ses approches dans d'autres contextes.

Un réseau de PTF en matière de politique transfrontalière et de décentralisation a été initié au niveau sous-régional grâce à l'impulsion de la DDC. On peut donc qualifier le PCTL de « programme en réseau ».

Pour en savoir plus : lire les articles « Réseau » et « Théorie des graphes » sur Wikipédia

2.2 STRATÉGIE

La stratégie du PCTL est construite sous forme de deux volets imbriqués et complémentaires à savoir un premier volet de recherche-action en partenariat avec les collectivités territoriales et un second volet, de politique et d'organisation, réalisé en partenariat avec le CCT qui coordonne le tout en tant que responsable opérationnel du programme. Les ressources financières du premier volet sont gérées par la DDC, tandis que celles du deuxième volet le sont directement par le CCT.

« Ce qu'on est en train de faire c'est la solution ! – Au-delà du militaire, elle permet de toucher les jeunes. »

Paul Koffi KOFFI, Commissaire responsable du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC)

La finalité du programme est la suivante : *améliorer les conditions de vie économiques et sociales des populations ouest africaines dans un espace régional harmonisé et plus ouvert*. Elle est en ligne avec les objectifs de la DDC en Afrique de l'ouest, qui concentre principalement ses efforts dans les domaines de l'éducation de base/la formation professionnelle, le développement rural/l'économie locale et la gestion publique locale.

Le CCT s'est fixé une stratégie pour la Phase I articulée autour de trois objectifs.

OBJECTIF I | RÉALISATIONS

Les collectivités territoriales se sont organisées et ont mis en œuvre des projets de développement transfrontalier local favorisant l'intégration régionale.

Pour atteindre cet objectif, six études transfrontalières ont été réalisées débouchant sur une liste de projets d'intérêt ou de rayonnement transfrontalier (voir encadré), priorisés d'un commun accord et réalisables rapidement. Il s'agit des études suivantes :

- Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) de l'espace IIIRSahel (Burkina Faso, Mali, Niger).
- Plan Urbain de Référence (PUR) de la ville de Téra (Niger) et réalisation de la tranche prioritaire d'investissement pour l'aménagement du petit et grand marché (élément intégré dans le SATI de l'espace IIIRSahel).
- Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) de l'espace SKBo (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire).
- Schéma directeur de mobilisation et d'utilisation des ressources en eaux de surface du bassin hydrographique de la rivière Kobadah-Kobafini (Mali, Burkina Faso) et réalisation de la tranche prioritaire d'investissement (élément intégré dans le SATI de l'espace SKBo).
- Désenclavement du centre de santé transfrontalier de Wanian-Ouarokuy (Burkina Faso, Mali) et construction de pistes rurales par une méthode haute intensité de main d'œuvre.
- Analyse de l'armature commerciale de l'espace Dendiganda (Bénin, Niger, Nigéria).

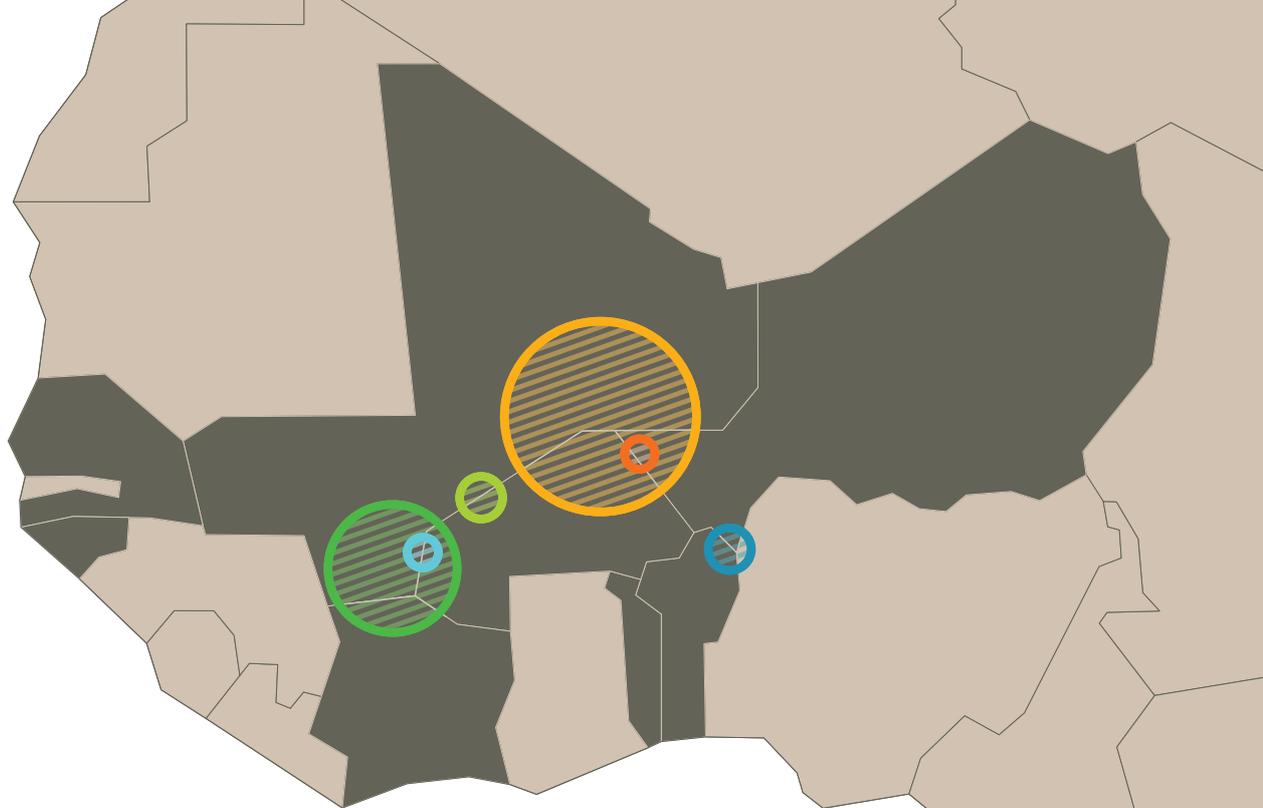


FIGURE 3
LOCALISATION DES ÉTUDES
ET INVESTISSEMENTS DU PCTL

Espace IIRSahel (Dori-Téra-Gao-Tombouctou)

- Appuis multiformes à la faïtière transfrontalière C3Sahel
- Élaboration du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI 2030)

Ville de Téra (Espace IIRSahel)

- Élaboration du Plan urbain de référence (PUR) de la Ville de Téra
- Réhabilitation des petit et grand marchés

Espace SKBo (Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso)

- Appuis multiformes à la faïtière transfrontalière UTCTE-SKBo
- Élaboration du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI 2030)

Bassin-versant Kobadah-Kobafini (Loulouni-Nimbougou-Ouéléni / Espace SKBo)

- Élaboration du Schéma directeur d'utilisation des ressources en eau de surface du bassin-versant et de son programme d'investissements prioritaires
- Réalisation des aménagements hydro-agricoles prioritaires au sein du bassin-versant et mise en place d'une gouvernance transfrontalière de l'eau

Espace Wanian-Ouarokuy

- Désenclavement du Centre de Santé Transfrontalier par l'aménagement de pistes

Espace Dendi Ganda (Gaya-Malanville-Kamba)

- Réalisation d'une étude préalable sur l'espace transfrontalier

« L'aménagement du territoire doit partir du niveau local pour aller au niveau national puis régional. Cet aménagement ne peut se faire sans les acteurs. »

Abdel Kader SIDIBÉ, ancien Maire de la Commune III de Bamako, ancien Président de l'Association des Municipalités du Mali et l'un des initiateurs de la création du CCT-UEMOA.

Les deux autres objectifs concernent le CCT lui-même en relation avec l'UEMOA. Les tâches planifiées pour les atteindre sont illustrées à la figure 4):

OBJECTIF 2 | POLITIQUE

Les institutions régionales (UEMOA, CEDEAO, ALG, etc.) et les États ont intégré la coopération transfrontalière locale dans leurs politiques:

- **Stratégie:** le CCT a défini et proposé à la Commission de l'UEMOA une stratégie communautaire de promotion de la coopération transfrontalière locale.
- **Sensibilisation:** le CCT a sensibilisé les services et départements de l'UEMOA en matière de territorialisation des projets/programmes.

OBJECTIF 3 | ORGANISATION

Le CCT a rempli ses missions d'animation et de plaidoyer en faveur de la coopération transfrontalière locale et de la décentralisation en général:

- **Vision:** le CCT s'est doté d'une vision prospective et la met en œuvre avec l'appui du PCTL.
- **Action:** le CCT a répondu aux consultations des services de l'UEMOA et a pris position.
- **Communication:** le CCT a promu la coopération transfrontalière locale et ses activités auprès de ses membres et du grand public.

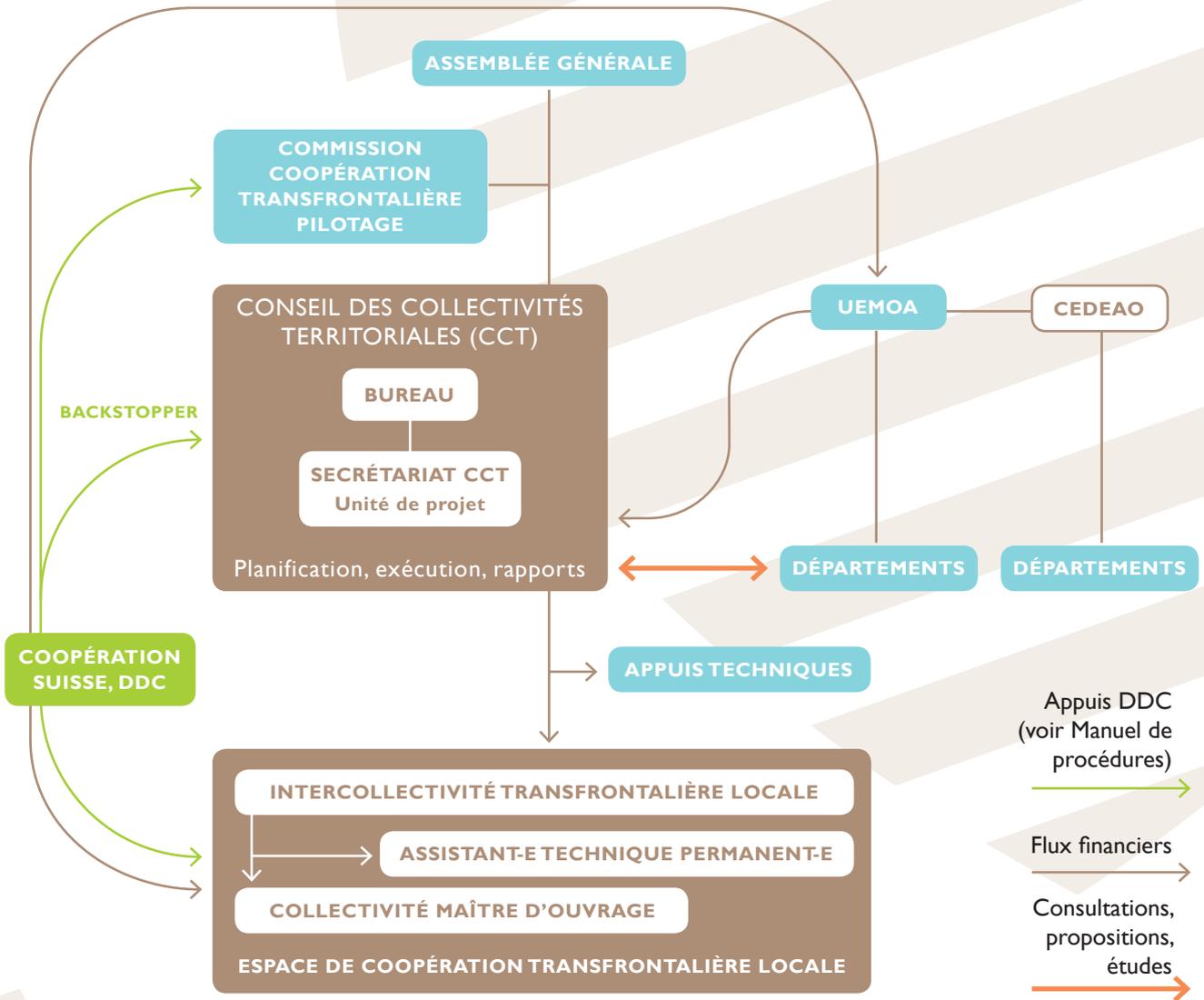


FIGURE 4
TÂCHES DU CCT
SOUTENUES PAR LE PCTL

2.3 ORGANISATION

La figure ci-dessous présente l'organisation adoptée pour la mise en œuvre du programme.

FIGURE 5 - ORGANISATION ADOPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PCTL



Dès le début, les collectivités territoriales ont été considérées comme maîtres d'ouvrage ce qui est logique pour un programme d'appui à la décentralisation. Pour les aider dans cette tâche, il a été prévu qu'elles s'associent dans le cadre d'intercollectivités transfrontalières locales couvrant les espaces de coopération transfrontalière concernés. Des premiers pas en direction de la création de telles « faïtières » avaient déjà eu lieu dans les espaces IIIRSahel et SKBo. Il a aussi été prévu de mettre des assistants techniques à disposition des intercollectivités. Le financement de tout ce dispositif devait passer par le CCT, sauf celui de la réalisation des projets qui se ferait en direct par la DDC en attendant la définition d'un mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales.

Vu le grand nombre d'acteurs directement impliqués, la mise en œuvre du PCTL s'est aussi faite par une organisation en réseau. C'est ainsi qu'un groupe de coordination a émergé entre la responsable du programme au CCT-UEMOA, le chef de projet de la DDC à Bamako, le backstopper responsable de l'appui-conseil en Suisse (urbaplan), le responsable des études en Suisse (SEREC Sàrl) et son point focal au Burkina Faso (CESAO). Des échanges intenses ont eu lieu entre ces cinq personnes.

Qu'est-ce qu'un projet d'intérêt ou de rayonnement transfrontalier local ?

Selon les personnes, les projets issus des planifications du PCTL sont nommés : « projet d'intérêt transfrontalier », « projet de rayonnement transfrontalier » ou « projet intégrateur transfrontalier ». Toutes ces appellations ont la même signification.

Valeur ajoutée transfrontalière locale

Un projet transfrontalier local doit apporter une valeur ajoutée transfrontalière locale. Il doit donc permettre de générer plus de valeur ajoutée (économique, sociale ou environnementale) pour les populations que s'il n'y avait pas de collaboration transfrontalière locale.

Caractéristiques des projets transfrontaliers utilisés pour le Programme LOBI/UNCDF :

- être des « *Initiatives communes qui permettent de faire travailler ensemble les acteurs (population, et collectivités)* » ;
- la définition des projets implique « *au moins deux partenaires étrangers limitrophes* » ;
- avoir une « *localisation transfrontalière (transcendant la frontière)* » ;
- produire un « *bénéfice social, économique et environnemental transfrontalier* ».

Affinage des critères élaborés par LOBI

L'expérience de la Phase I du PCTL ont permis d'affiner les critères du LOBI de la manière suivante :

- les projets découlent d'une planification intégrée menée par les collectivités territoriales de l'espace transfrontalier local, réunies au sein d'une organisation faîtière (intercollectivité). Le résultat de cette planification est un Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) ;
- les projets sont reconnus d'intérêt ou de rayonnement transfrontalier local si leurs effets s'étendent au-delà les frontières et répondent à des enjeux socio-économiques et d'aménagement qui lient les collectivités locales décentralisées, les organisations de la société civile, les entreprises et la population ;
- les projets doivent permettre de générer des valeurs ajoutées transfrontalières locales plus élevées que s'il n'y avait pas de collaboration. Ils doivent permettre de valoriser les potentiels de synergies entre les territoires situés de part et d'autre des frontières ;
- des projets localisés sur un seul pays peuvent être qualifiés de transfrontaliers s'ils ont un rayonnement transfrontalier local avéré et apportent des avantages aux populations ou entreprises situées de part et d'autre des frontières.

Types de projets transfrontaliers

- | | | |
|--|--|---|
| <p>1 Projets d'organisation traitant d'acteurs publics et privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gouvernance transfrontalière (intercollectivité) ; • groupement transfrontalier de producteurs ; • OSC ou OSP transfrontalière / foire transfrontalière. | <p>2 Projets d'infrastructures (approche intégrée d'un « espace de projet ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> • infrastructure qui traverse la frontière (pistes) ou de rayonnement transfrontalier local localisée dans un seul pays à l'exemple des marchés de Téra dont la rénovation est soutenue par le PCTL. | <p>3 Projets mixtes d'organisation et d'infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement territorial intégré d'un espace de projets |
|--|--|---|

Projets sectoriels transfrontaliers

- Projets de proximité (organisation, infrastructures)
- Projets de mise en réseau (santé, éducation et formation, télécommunications, mobilité)
- Grands projets structurants (routes, pistes, rail, aéroports, télécommunications)

3 MISE EN ŒUVRE, DES ÉTUDES STRATÉGIQUES AUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

3.1 PRINCIPE GÉNÉRAL

Des études territorialisées ont été réalisées en première étape. Elles ont permis l'établissement de visions de développement transfrontalier partagé qui ont débouché sur des « Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés » (SATI) complétés par des « Programmes d'Investissements Prioritaires » (PIP) qui contiennent des projets prêts au financement.

Les collectivités territoriales concernées ont accompagné le processus de planification, validé les visions et les stratégies et pris les décisions relatives à la priorisation des projets.

Cette approche a permis de poser les bases du développement futur et d'élaborer des portefeuilles de projets cohérents pour les territoires concernés.



PHOTO : DES APPROCHES PARTICIPATIVES ONT ÉTÉ PRIVILÉGIÉES POUR L'ÉLABORATION DES SATI. (SÉANCE PUBLIQUE À DANDERESSO, MALI DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SATI-SKBO)

Un SATI est plus un catalyseur des planifications qui concernent un territoire qu'une machine à créer des projets.

Alice THOMANN, Responsable des programmes gouvernance, culture et genre, DDC, Bureau de Coopération de Ouagadougou

ENCADRÉ

Qu'est-ce qu'un SATI ?

De manière simple, un SATI est un programme de développement transfrontalier combinant les approches socio-économique et d'aménagement du territoire.

Contenu

- 1 Diagnostic socio-économique et territorial
- 2 Stratégie
- 3 Plan d'Investissements Prioritaires (PIP)
- 4 Modalités de mise en œuvre

Étapes

- 1 élaboration des bases techniques (études sectorielles, schéma directeur, plan d'urbanisme);
- 2 mobilisation des acteurs (validation des bases techniques, définition de la stratégie, des projets et des modalités de mise en œuvre);
- 3 définition d'actions spécifiques priorisées par une démarche « représentative » ou « participative » selon la grandeur du périmètre de l'étude;
- 4 validation et communication du SATI;
- 5 recherche de financements et mise en œuvre.

Résultats

Les résultats des SATI sont :

- une vision transfrontalière et territorialisée du développement durable de l'espace concerné ;
- un petit nombre de projets prioritaires réalisables à court terme sélectionnés d'un commun accord par les collectivités territoriales de l'espace concerné. Les avant-projets sommaires et détaillés de ces projets doivent pouvoir être lancés rapidement pour déboucher sur des appels d'offres et activer la recherche de financements.

« Le SATI est une révolution ! Il est un cadre structurel pour les collectivités territoriales pour organiser leur développement et échanger sur des réalités communes. »

Ahmed Aziz DIALLO, Président de C3Sahel et Maire de Dori

3.2 PROCESSUS

Les études ont commencé par une délimitation précise des territoires concernés selon une nomenclature qui a été développée en tenant compte des spécificités locales (voir encadré). L'ambition est de fournir des outils de référence intégrés et le plus complets possible à tous les acteurs concernés par le territoire transfrontalier. En premier lieu, les collectivités territoriales ont besoin de documents qui résument toutes les planifications qui les concernent pour pouvoir les utiliser comme bases de gouvernance. Cette vue d'ensemble leur évite de devoir consulter de nombreuses planifications en parallèle sans être sûres qu'elles soient compatibles.

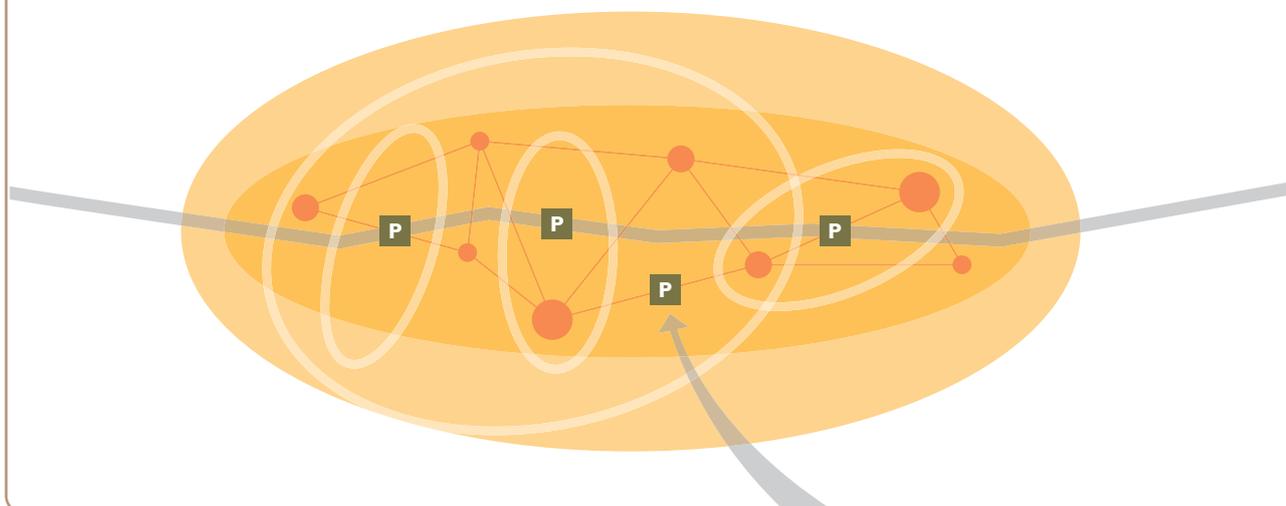
ENCADRÉ

Les aires transfrontalières, terrains de jeu du développement transfrontalier.

L'élaboration des SATI nécessite la définition de différentes aires transfrontalières superposées selon le principe de la géométrie variable. Ces aires d'étude doivent être définies entre autres sur la base de critères naturels, identitaires, socio-démographiques, infrastructurels, économiques, sécuritaires, institutionnels et sur la facilité d'accès aux données statistiques nécessaires à la réalisation du diagnostic territorial et au suivi des résultats et effets des efforts de développement transfrontalier.

Les aires de planification suivantes ont été définies en fonction des conditions locales et en s'inspirant de la pratique de l'Union européenne dans son programme de politique transfrontalière (Interreg A)

- | | | |
|--|--|---|
|  espace transfrontalier de l'étude |  périmètre du SATI |  espaces de projets |
|  projet d'intérêt transfrontalier |  ressource extérieure |  armature urbaine |



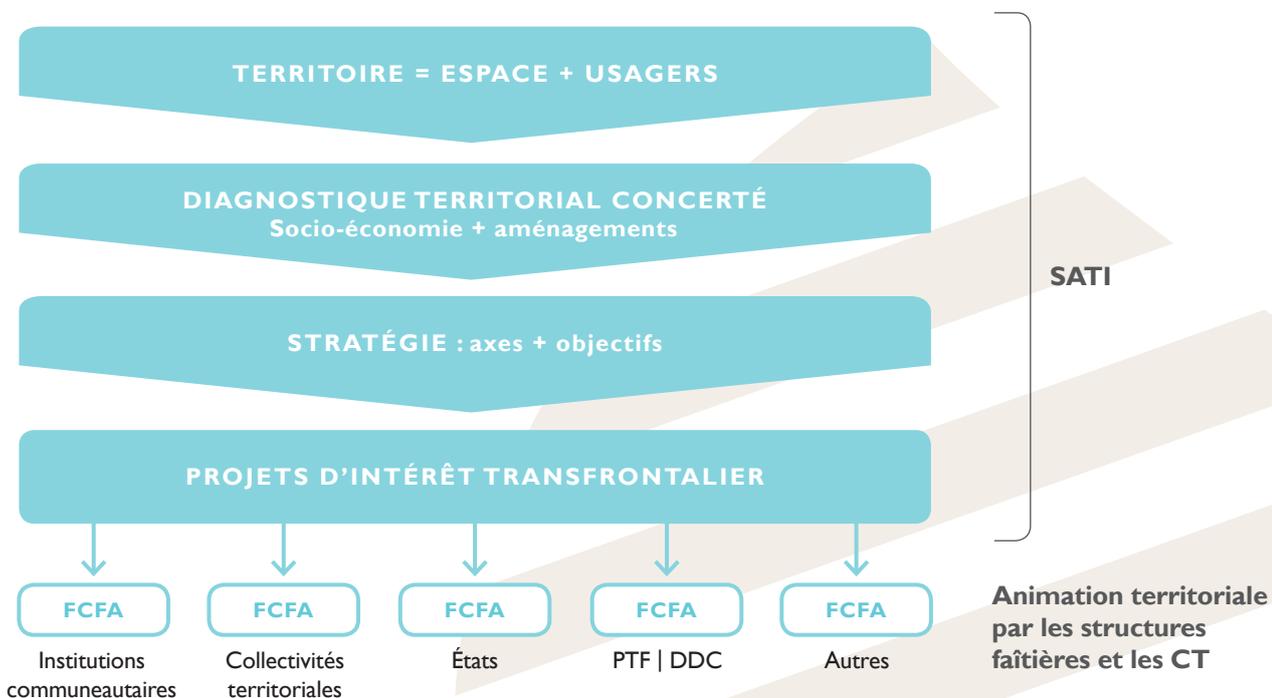
Le territoire transfrontalier est constitué de cinq aires transfrontalières imbriquées. Il s'agit des aires suivantes :

- **espace de coopération transfrontalière locale**
(régions collectivités frontalières dans lesquelles se situe le périmètre du SATI) ;
- **armature urbaine**
(réseau des communes urbaines situées dans l'espace de coopération transfrontalière locale) ;
- **périmètre du SATI**
(communes urbaines et rurales qui feront l'objet de la planification transfrontalière locale et dans lesquelles seront réalisés les projets transfrontaliers locaux) ;

- **espaces de projets** (ensembles de communes concernées par des problématiques similaires d'intérêt transfrontalier local. Les espaces de projets sont inclus dans le périmètre du SATI mais peuvent déborder sur l'Espace transfrontalier si cela est pertinent, par exemple pour des raisons d'identité ou de ressources);
- **territoires de projets** (un territoire de projet est le territoire couvert par un projet. Il est situé dans le périmètre du SATI. Le projet peut mobiliser subsidiairement, des ressources situées hors de l'Espace transfrontalier si celles-ci ne sont pas disponibles localement comme par exemple des pôles de savoir ou des unités de transformation).

Les diagnostics ont donc commencé par la réalisation d'inventaires de toutes les planifications existantes (ou presque) dans la zone d'étude, qu'elles soient locales, nationales, transfrontalières ou communautaires et quels que soient leurs auteurs. Les projets existants des collectivités territoriales ont ainsi été intégrés dans les bases de réflexion avec le potentiel d'acquérir, pour certains d'entre eux, le statut de projets d'intérêt transfrontalier. En complément, des études sectorielles ont été faites pour obtenir des connaissances détaillées sur le territoire, que ce soit au niveau géographique, socio-économique ou d'aménagement. Elles ont permis d'en identifier les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et menaces pour l'avenir.

FIGURE 6 - PRINCIPE DES ÉTUDES TERRITORIALES TRANSFRONTALIÈRES



Toutes ces données ont permis aux collectivités territoriales et à leurs partenaires de déterminer des axes de développement transfrontalier prioritaires avec les objectifs qui leurs sont associés. Elles en ont tiré des idées de projets d'intérêt transfrontalier (voir encadré) et les ont priorisées de manière à pouvoir rapidement lancer des études détaillées qui permettront leur réalisation. Une fiche de projet a été rédigée pour décrire chaque projet prioritaire. Le résultat de ce travail est un « Programmes d'Investissements Prioritaires » PIP.

Les listes de projets ont ensuite été communiquées à large échelle (voir encadré) et les collectivités territoriales, leurs faïtières, le CCT, la Coopération suisse et d'autres partenaires ont pu lancer leurs recherches de financement sur des bases convaincantes. Certains de ces projets pourront être repris et financés dans le cadre de programmes nationaux de la Coopération suisse comme par exemple le DEPAC au Burkina Faso.

« Le SATI doit être au territoire ce que la suture est à la plaie. »

Mamadou DJIGO, Directeur ANAT Sénégal

Le principe des études territoriales énoncé ci-dessus peut être appliqué sur plusieurs types de territoires à commencer par les espaces transfrontaliers pour produire des SATI comme ceux d'IIIRSahel et de SKBo. Il peut aussi être appliqué à un bassin versant pour la gestion d'une ressource comme le PCTL l'a fait pour le bassin du Kobadah-Kobafini avec pour résultat un schéma directeur des aménagements hydro-agricoles. Une approche similaire a été appliquée pour la ville de Téra avec pour résultat un Plan d'urbanisme de référence, un PIP et une planification de détail de la zone des marchés.

Toutes ces approches ont permis de générer un petit nombre de projets prioritaires finançables à court terme sous la forme de « Programmes d'Investissements Prioritaires » ou PIP. La méthode peut aussi être appliquée pour des planifications territoriales qui ne sont pas transfrontalières comme des plans communaux ou régionaux de développement.

3.3 DES RÉSULTATS PROBANTS

Des résultats probants ont été obtenus en peu de temps grâce à un fort engagement de tous les partenaires du programme :

- élaboration des SATI pour les 2 espaces transfrontaliers pilotes ;
- mise en place de 2 intercollectivités faîtières dans les 2 zones pilotes du PCTL ;
- dotation des faîtières en assistants techniques locaux ;
- accompagnement des faîtières pour leur communication ;
- accompagnement des faîtières dans la recherche de fonds pour financer les projets prioritaires ;
- réalisation des études de faisabilité des 3 projets prioritaires puis appels d'offres ;
- passation des marchés de réalisation et contrats signés pour les trois projets prioritaires et lancement des travaux ;
- mandats pour le suivi-conseil des travaux et la conception participative de la Gestion, Entretien et Maintenance (GEM) des infrastructures ;
- développement d'un réseau d'échanges entre les élus locaux des différents pays, avec les États et les PTF.



FIGURE 7
LOGO DE LA FAÏTIÈRE
DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER IIIRSAHEL

« Nous avons pour la première fois un portefeuille de projets concrets portés par les populations et les collectivités. »

Mamadou DJIGO, Directeur ANAT Sénégal

PROJETS TRANSFRONTALIERS PRIORITAIRES À FINANCER

A Filamana – Sokoro – Manakoro

- | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------|
| 1 | Réhabilitation de 197 km de piste | 8 980 mios FCFA |
| 2 | Quatre centres de santé | 800 mios FCFA |
| 3 | Développement de l'apiculture | 400 mios FCFA |

B Tengréla – Kadiana – Fakola

- | | | |
|---|--|-----------------|
| 4 | Réhabilitation de 62 km de piste | 3 130 mios FCFA |
| 5 | Pont et réhabilitation de 21 km de piste | 2 390 mios FCFA |
| 6 | Centre de formation agricole | 450 mios FCFA |

C Zegoua – Loumana – Niellé

- | | | |
|---|--|-----------------|
| 7 | Réhabilitation de 146 km de piste | 6 000 mios FCFA |
| 8 | Aménagement hydro-agricole de 100 ha (Zégoua - Pogo) | 850 mios FCFA |
| 9 | Développement de l'apiculture | 400 mios FCFA |

D Ouangolo – Loumana – Niangoloko

- | | | |
|----|--|-----------------|
| 10 | Réhabilitation de 123 km de piste | 5 760 mios FCFA |
| 11 | Barrage sur le fleuve Laléraba | 300 mios FCFA |
| 12 | Aménagement hydro-agricole de 50 ha le long de la Laléraba | 425 mios FCFA |

E Finkolo – Sindo – Dandéresso

- | | | |
|----|-----------------------------------|-----------------|
| 13 | Réhabilitation de 71 km de piste | 2 860 mios FCFA |
| 14 | Réhabilitation de 116 km de piste | 4 670 mios FCFA |
| 15 | Centre de santé à Botogo | 200 mios FCFA |

F Koury – Faramana – Morolaba

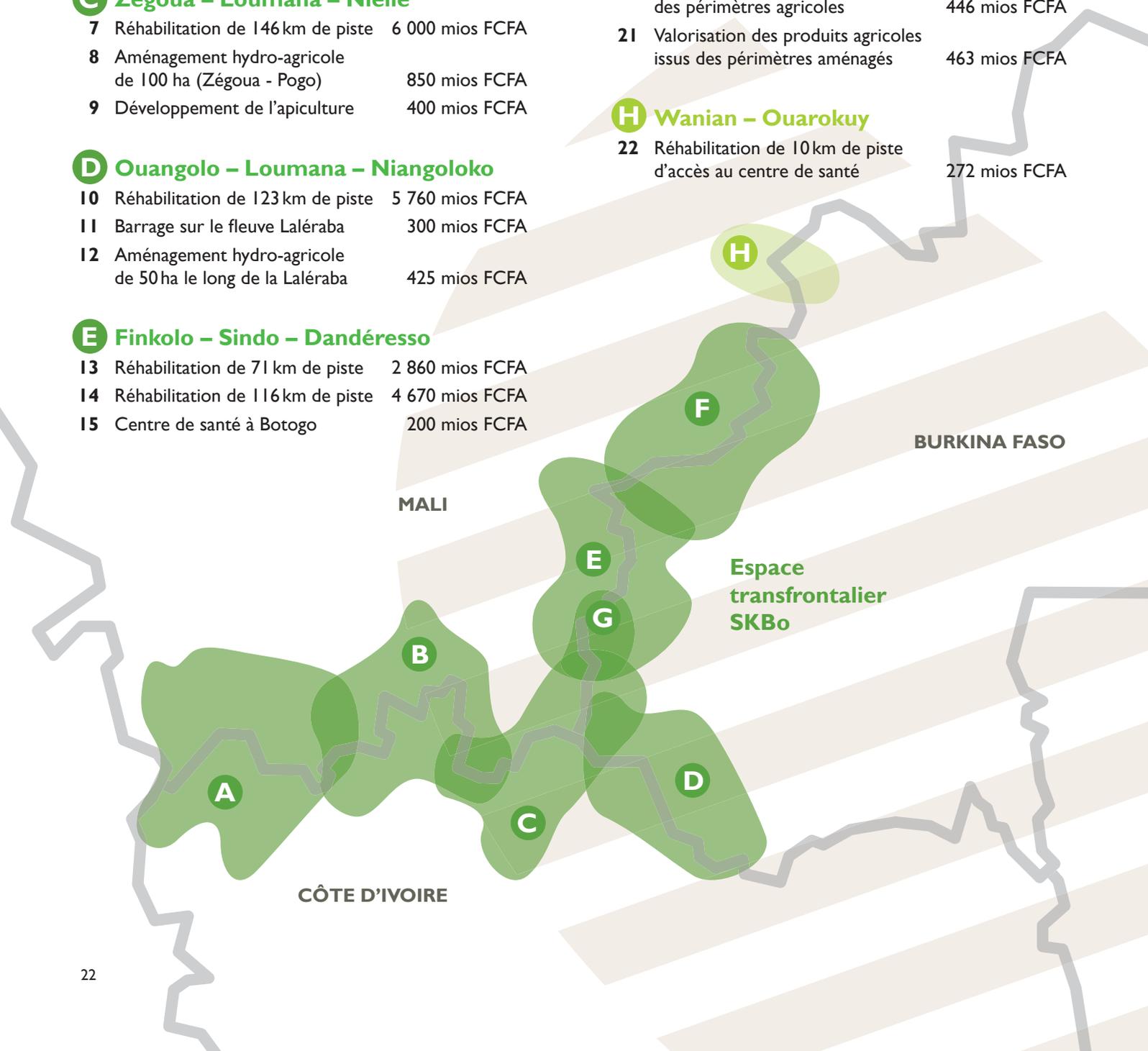
- | | | |
|----|--|-----------------|
| 16 | Réhabilitation de 115 km de piste | 4 620 mios FCFA |
| 17 | Aménagement hydro-agricole de 150 ha (Kalarla - Diaramana) | 3 100 mios FCFA |
| 18 | Marché de bétail à Mahou | 335 mios FCFA |

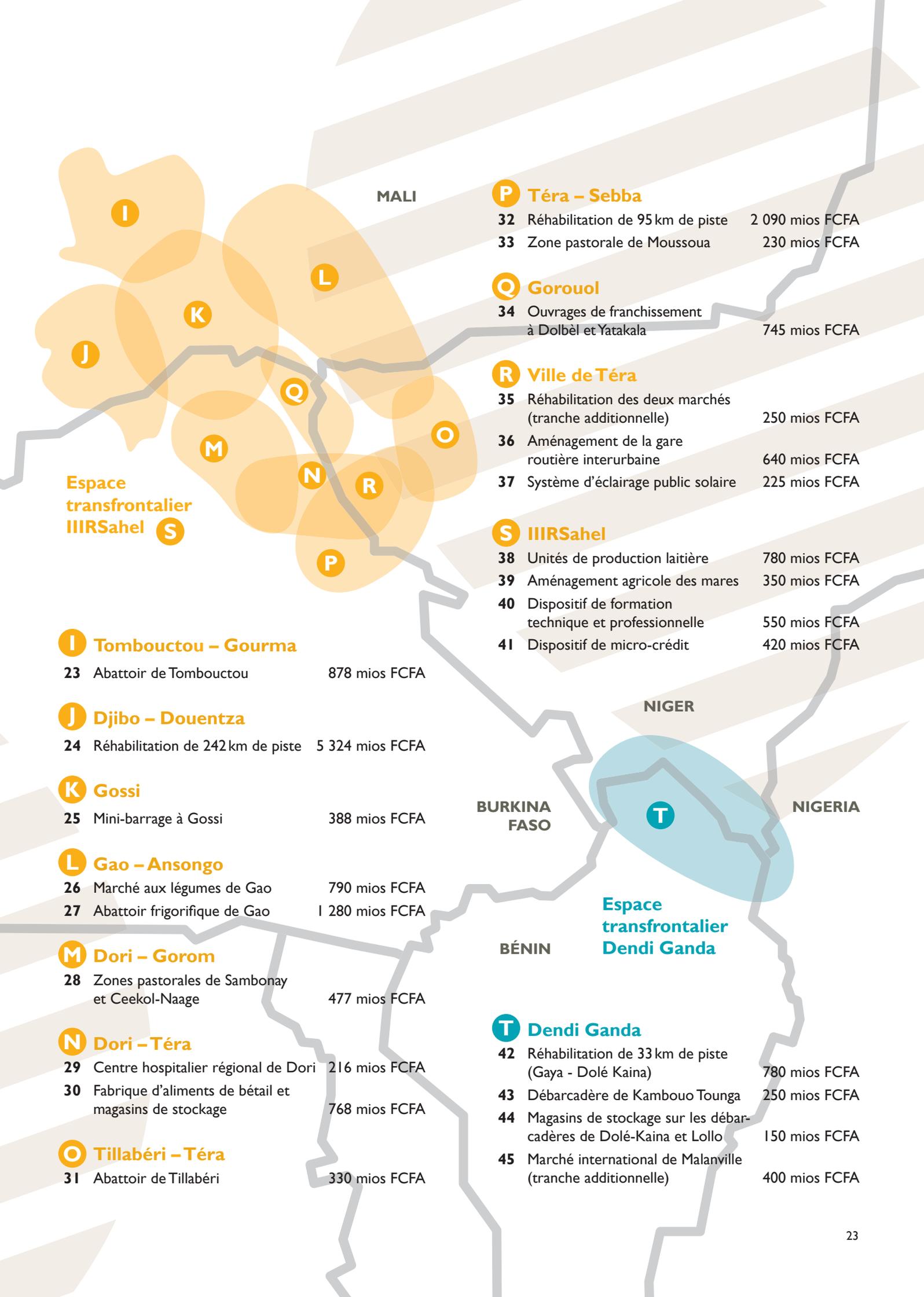
G Ouéléni – Loulouni – Nimbougou

- | | | |
|----|---|------------------|
| 19 | Valorisation des ressources en eau de la Kobadah-Kobafini (aménagements hydro-agricoles, barrages, forages et latrines) | 21 126 mios FCFA |
| 20 | Assainissement et réhabilitation des périmètres agricoles | 446 mios FCFA |
| 21 | Valorisation des produits agricoles issus des périmètres aménagés | 463 mios FCFA |

H Wanian – Ouarakuy

- | | | |
|----|---|---------------|
| 22 | Réhabilitation de 10 km de piste d'accès au centre de santé | 272 mios FCFA |
|----|---|---------------|





MALI

Espace transfrontalier IIIRSahel

- I Tombouctou – Gourma**
23 Abattoir de Tombouctou 878 mios FCFA
- J Djibo – Douentza**
24 Réhabilitation de 242 km de piste 5 324 mios FCFA
- K Gossi**
25 Mini-barrage à Gossi 388 mios FCFA
- L Gao – Ansongo**
26 Marché aux légumes de Gao 790 mios FCFA
27 Abattoir frigorifique de Gao 1 280 mios FCFA
- M Dori – Gorom**
28 Zones pastorales de Sambonay et Ceekol-Naage 477 mios FCFA
- N Dori – Téra**
29 Centre hospitalier régional de Dori 216 mios FCFA
30 Fabrique d'aliments de bétail et magasins de stockage 768 mios FCFA
- O Tillabéri – Téra**
31 Abattoir de Tillabéri 330 mios FCFA

- P Téra – Sebba**
32 Réhabilitation de 95 km de piste 2 090 mios FCFA
33 Zone pastorale de Moussoua 230 mios FCFA
- Q Gorouol**
34 Ouvrages de franchissement à Dolbél et Yatakala 745 mios FCFA
- R Ville de Téra**
35 Réhabilitation des deux marchés (tranche additionnelle) 250 mios FCFA
36 Aménagement de la gare routière interurbaine 640 mios FCFA
37 Système d'éclairage public solaire 225 mios FCFA
- S IIIRSahel**
38 Unités de production laitière 780 mios FCFA
39 Aménagement agricole des mares 350 mios FCFA
40 Dispositif de formation technique et professionnelle 550 mios FCFA
41 Dispositif de micro-crédit 420 mios FCFA

NIGER

BURKINA FASO

NIGERIA

Espace transfrontalier Dendi Ganda

- T Dendi Ganda**
42 Réhabilitation de 33 km de piste (Gaya - Dolé Kaina) 780 mios FCFA
43 Débarcadère de Kambou Tounga 250 mios FCFA
44 Magasins de stockage sur les débarcadères de Dolé-Kaina et Lollo 150 mios FCFA
45 Marché international de Malanville (tranche additionnelle) 400 mios FCFA

Au niveau du CCT-UEMOA, on observe une cascade de premières:

- coopération entre la DDC et l'UEMOA;
- mise en place des outils juridiques et techniques permettant au CCT de formuler et de mettre en œuvre des projets dans le cadre de ses missions;
- établissement de contacts directs entre les CT et la Commission de l'UEMOA;
- organisation de conférences politiques pour mener le plaidoyer à l'intention de l'UEMOA et des Chefs d'États.

Par exemple, la réunion du CCT à Grand Bassam en marge du sommet Europe-Afrique en novembre 2017: validation des SATI, déclaration à l'intention des Chefs d'État de la zone UEMOA, réunion commune des collectivités territoriales et des États, retour au Président de la Commission des Chefs d'États, établissement de liens avec divers PTF;

- amorce de responsabilisation des faïtières en matière de maîtrise d'ouvrage.

Par exemple, la signature d'un contrat de délégation de la Maîtrise d'ouvrage du CCT à la faïtière UTCTE-SKBo pour le projet de piste Tengrila-Fakola. La faïtière sera autonome pour la réalisation du chantier, Abidjan 3.09.2018;

Par exemple, la convention de délégation de la Maîtrise d'ouvrage du CCT à la faïtière C3Sahel pour le projet de réhabilitation des marchés de Téra signé le 22 novembre 2019 au cours de la 8^e édition du Sommet Africités à Marrakech;

- allocution du Maire de Gao (Mali) qui a représenté C3Sahel dans un autre pays, le Niger, lors de la cérémonie de lancement des travaux des marchés de Téra et a parlé au nom des populations.



FIGURE 9

LE MAIRE DE GAO (MALI), BOUBACAR DACKA S'ADRESSE AUX ÉLUS ET À LA POPULATION DE TÉRA (NIGER)

4 EFFETS : MAINTENANT ÇA BOUGE

Une forte dynamique a été enclenchée suite aux résultats obtenus par le PCTL. Cette dynamique s'observe tant au niveau des collectivités territoriales que de l'UEMOA et de la DDC. Un résumé des effets observés, alors que la Phase I du PCTL touche à sa fin, est fait ci-dessous.

4.1 PRINCIPAUX ACQUIS DU PCTL

Nouvelles dynamiques locales :

- émergence d'une forte dynamique politique transfrontalière portée par les élus locaux autour des SATI. Les élus prennent le destin de leurs collectivités en main ;
- implication des Collectivités Territoriales dans les processus de développement (dignité comme acteurs du processus de développement, initiatives) : plusieurs d'entre elles s'étaient déjà concertées avant les réunions de priorisation des projets ce qui montre leur intérêt à jouer leur rôle de maîtrise d'ouvrage dans le processus de décentralisation ;
- création et reconnaissance officielle des associations faïtières transfrontalières.

« Je suis devenu une banque de données pour la zone de Téra. »

Arouna COMPAORÉ, Assistant technique du PCTL auprès de C3Sahel

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES POLITIQUES
DIRECTION DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N° d'identification de l'association
N000001877

Récépissé de Déclaration d'Existence d'Association
(N° : N00000187701)

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Donne récépissé à l'association dénommée : **CELLULE DE COOPERATION DECENTRALISEE TRANSFRONTALIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU SAHEL**
Siège : **DORI**
Adresse : **TEL 00226 71 77 01 84**
Domaine d'intervention : **GOVERNANCE POLITIQUE ECONOMIQUE, SOLIDARITE ET INTEGRATION**
Objet principal : **CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**
Principaux dirigeants :

- Président : **DIALLO AHMED AZIZ**
- Vice-Président : **TOURE OUMAR ABDOULAYE**
- Secrétaire à la Communication/Relations Extérieures : **NIANDOU HAMIDOU**

Ce bureau est issu de l'Assemblée Générale en date du : **31/03/2017**
Et valable jusqu'à la date du : **30/03/2021**

Pièces fournies :

- Statuts
- Règlement intérieur
- Procès-verbal

12-4 MAI 2017
SIMÉON SAWADOGO
Officier de l'Ordre National

ARTICLE 34 alinéa 1^{er} de la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association: Dans un délai de deux mois, à partir de la date de délivrance du récépissé de déclaration, les dirigeants de l'association sont tenus de faire procéder à l'insertion au Journal officiel dudit récépissé.
NB : Pour toutes autres informations, se référer aux textes constitutifs certifiés par l'Administration

FIGURE 10

RECONNAISSANCE OFFICIELLE
DE LA FAÏTIÈRE C3SAHEL

OBJETS DE LA FAÎTIÈRE UTCTE – SKBO

L'Union Transfrontalière des Collectivités Territoriales de l'Espace Sikasso/Khorogo/Bobo Dioulasso, abrégée UTCTE – SKBo, a déposé le 24 juillet 2017 son dossier constitutif aux autorités pour approbation par le Ministre de l'Intérieur du Burkina Faso.

Le dossier précise les tâches attribuées à la faîtière par ses membres :

- Contribuer au renforcement de la décentralisation ;
- Informer ses membres sur tous les sujets d'intérêt pour les collectivités locales ;
- Participer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de renforcement des capacités des Collectivités Territoriales (notamment en matière de formation des élus, des agents des administrations des collectivités territoriales, des citoyens, de la société civile, etc.) ;
- Coordonner et harmoniser le travail des Collectivités Territoriales de l'espace UEMOA en relation avec les orientations des organisations nationales, sous-régionales et régionales ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales dans l'animation de la vie locale ;
- Favoriser la participation de tous les acteurs locaux au développement des Collectivités Territoriales ;
- Développer, capitaliser et fructifier les expériences de gestion des Collectivités Territoriales pour renforcer les capacités des Collectivités Territoriales membres ;
- Promouvoir la bonne gouvernance par la mise en place d'une administration efficace de Collectivité Territoriale au service du Citoyen ;
- Contribuer au renforcement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale dans la zone ;
- Mobiliser les ressources auprès des partenaires et mutualiser les moyens financiers et humains pour la mise en œuvre de projets et programmes au profit des populations de la zone ;
- Représenter et défendre les intérêts des Collectivités Territoriales membres auprès des pouvoirs publics et des Partenaires nationaux et internationaux ;
- Promouvoir la solidarité, le partenariat et la coopération entre les Collectivités Territoriales de l'espace UEMOA d'une part, et entre celles-ci et les Collectivités Territoriales d'autres régions du monde d'autre part ;
- Faciliter la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace SKBo.

Dialogue direct entre élus locaux et l'UEMOA

Le PCTL a ouvert des espaces de dialogue entre les acteurs locaux et les décideurs régionaux. Par exemple, des maires de nombreuses petites communes ont été invités à participer à différentes décisions stratégiques (passation des marchés, présentation des SATI, sessions du CCT, etc.).

« Il faut faire confiance au territoire. Il faut faire confiance aux élus locaux. »

François Albert AMICHIA, Président du CCT-UEMOA
26.11.2017 Grand Bassam, Conférence CCT-UEMOA

Génération de projets et financements de proximité

Les SATI permettent à de nombreux acteurs (élus, ONG, projets/programmes) de se positionner dans la mise en œuvre de projets structurants.

Par exemple, le **CESAO** obtient un financement BMZ pour le projet SANBACO / Ouest Burkina, 800'000 euros;

Par exemple, **Acting for Life/CILSS** dans le cadre du PRAPS s'arrime à la dynamique des Intercollectivités transfrontalières à SKBo.

Des études (SATI) comme détonateurs politiques:

- l'UEMOA adopte les SATI comme un outil de référence pour la planification des projets locaux transfrontaliers;
- l'UEMOA lance des études pour la réalisation de SATI dans deux nouveaux espaces transfrontaliers (Bassin du Fleuve Sénégal et Corridor Abidjan-Lagos);
- l'UEMOA adopte un Cadre stratégique pour la décentralisation financière;
- l'UEMOA engage la relecture du FAIR en vue d'inscrire l'éligibilité des projets transfrontaliers à son financement;
- les États s'engagent dans des accords bilatéraux de coopération transfrontalière:

Par exemple: Mali/Burkina, 2016;

Par exemple: Burkina/Niger, en cours;

Par exemple: Côte d'Ivoire, Burkina, Mali, lancement de la Zone Économique Spéciale SIKABO, mai 2018, dynamique favorisée par le SATI SKBo.

« Le PCTL a été un levier pour faire bouger les lignes car il a produit des instruments innovants de planification en aménagement du territoire: les SATI constituent aujourd'hui la marque déposée de l'UEMOA et de la Coopération Suisse. »

Aminata SY, Directrice de l'Aménagement du territoire UEMOA

FIGURE 11

MADAME AMINATA SY, DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (UEMOA), RECEVANT LES REMERCIEMENTS DE LA COMMUNE DE TÈRA.



Mobilisation de contributions financières:

- l'UEMOA finance des projets locaux transfrontaliers depuis 2016 avec le FAIR (**CHF 800'000**);
- l'UEMOA accorde une dotation annuelle 2018 de fonctionnement aux 2 faïtières SKBo et C3Sahel (**CHF 180'000**);
- l'UEMOA s'engage à cofinancer avec la Suisse les 2 futurs SATI Bassin Fleuve Sénégal et Bande côtière Abidjan-Lagos (**CHF 220'000**) en 2018 et l'aménagement de la piste Tingréla (Côte d'Ivoire)-Fakola (Mali) (**CHF 510'000**) provenant du FAIR;
- le Fonds de développement pour l'énergie (FDE) et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) sont désormais connus des Collectivités Territoriales qui ont la possibilité de leur soumettre des projets.

Intensification de la coopération de la Suisse avec l'UEMOA et les PTF:

- revue de portefeuille UEMOA/Suisse et ouverture aux 3 domaines DDC : Gouvernance, Développement rural et sécurité alimentaire ainsi qu'Éducation et formation professionnelle;
- la Suisse est un acteur crédible à l'échelle régionale:
 - recherche d'alliances (BMZ) et de partage de connaissances (AFD) sur les questions de décentralisation à l'échelle régionale;
 - intérêt marqué d'autres bailleurs de fonds, notamment AFD et GIZ pour les dynamiques établies, avec perspectives intéressantes de cofinancement;
 - la Suisse dispose d'un réseau international de relations de forte valeur et de plus en plus demandé en matière de coopération transfrontalière.

Coopération régionale

L'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA, qui complète la « cascade de planifications complémentaires », devrait offrir l'opportunité d'une mise en cohérence des politiques et d'une meilleure concertation entre les niveaux local (CT), national (Ministères) et communautaire (UEMOA, CEDEAO) dans le respect des attributions et de l'autonomie de chacun.

4.2 PRINCIPAUX CHANGEMENTS GÉNÉRÉS PAR LE PCTL

Le PCTL a requis des changements institutionnels au sein de l'UEMOA pour pouvoir être mis en œuvre. Ceci explique que le démarrage effectif du programme ait pris du temps car de nouvelles procédures, compatibles avec les pratiques existantes à l'UEMOA, devaient être élaborées puis validées.

Le CCT et l'UEMOA changent

Si l'on fait un bilan en fin de période à l'échelle communautaire, on constate que le CCT et l'UEMOA ont amorcé des changements :

- le CCT pilote le PCTL, une première pour cet organe consultatif de l'UEMOA ;
- le CCT est doté d'une Unité de Gestion de Projet (UGP) avec 2 assistants techniques. Il a reçu pour cela une délégation formelle de la part de la Commission UEMOA et a pu ouvrir son propre compte bancaire sur lequel sont versées les contributions de la Coopération suisse ;
- outre le PCTL, le CCT conduit des études et mobilise de l'expertise sur les thèmes-clés de la décentralisation à l'échelle régionale.

Par exemple : les études sur le Livre Blanc de la décentralisation financière et sur le mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales, le projet de directive sur la décentralisation financière, etc.;

- le CCT organise des rencontres et des conférences politiques afin d'influencer la prise de décisions en faveur de la décentralisation au niveau régional :

Par exemple, les réunions dans les Pays avec les instances nationales ;

Par exemple, l'Assemblée Générale du CCT à Grand Bassam, novembre 2017, en marge du Sommet UA-UE ;

Par exemple, la mobilisation du collège des Commissaires de l'UEMOA autour des SATI ;

Par exemple, la tournée des capitales européennes avec visite des PTF.

- l'UEMOA s'appuie sur les propositions d'un organe consultatif comme le CCT pour prendre des décisions stratégiques en matière de politique communautaire.

Par exemple : l'adoption du cadre stratégique sur la décentralisation financière dans l'espace UEMOA.

L'intérêt des États change

Les États ont reconnu qu'il était possible de faire des planifications transfrontalières avec les collectivités territoriales et le CCT sans empiéter sur leurs prérogatives.

Par exemple, les Ministres de l'aménagement du territoire du Togo et du Mali ont manifesté leur intérêt de réaliser des SATI pour réinvestir des territoires stratégiques et restaurer l'État.

ENCADRÉ

La délégation accordée au Président du CCT est une première dans les procédures de l'UEMOA. Elle a contribué fortement à la flexibilité et à la célérité dans la mise en œuvre du PCTL comparativement à d'autres programmes financés par les PTF.

Il faut saluer cette décentralisation financière interne qui constitue un mode gestion à mutualiser.

Le Président du CCT pourrait dans la deuxième phase procéder à une délégation aux unions de collectivités puis après aux collectivités bénéficiaires.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) changent :

- reconnaissant la valeur des planifications et des projets concrets générés et priorisés par les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers (PTF) ont découvert des possibilités d'engagement rapide de leurs ressources financières.
Par exemple, la piste de Oueleni-Loulouni pour la coopération danoise et pour le programme 3 Frontières (3F) avec la France;
- les PTF reconnaissent la valeur du réseau de relations de la Coopération suisse dans toute la région et y font appel.

La DDC change:

- la Division Afrique de l'Ouest (DAO) a décidé, en fin de Phase I, de s'impliquer davantage dans le dialogue politique international avec les PTF (Alliance Sahel et autres acteurs importants dans la région);
- après avoir été tentée de mettre fin au PCTL suite aux lenteurs administratives et de décaissement, la DAO a accepté de faire preuve de patience et de prolonger la phase d'une année (2019). Convaincue par les résultats obtenus à la fin de l'année 2018 et de la visibilité que ces derniers donnent à la Coopération suisse et aux acteurs locaux, elle a validé le principe d'un crédit supplémentaire pour compléter la palette des investissements réalisés dans les collectivités territoriales.

« L'histoire nous donne raison qu'il fallait décentraliser les politiques et programmes communautaires. Cela me suffit! »

Aminata SY, Directrice de l'Aménagement du territoire UEMOA

5 LES OPPORTUNITÉS MANQUÉES

Grâce au fort engagement de toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre du programme, le PCTL a atteint presque tous les objectifs fixés pour sa phase I. Cependant certaines opportunités n'ont pas pu être valorisées, pour des raisons diverses qui ne dépendaient pas toujours des responsables de l'exécution du programme. Ces opportunités manquées constituent une bonne base de réflexion pour la planification de la phase 2 du programme. Elles sont résumées ci-dessous.

Opérationnalisation du CCT

Plusieurs raisons font que l'unité de gestion du projet (UGP) est restée un modèle non abouti

- le CCT n'a jamais achevé son installation, notamment du fait que son secrétariat technique n'a pas vu le jour;
- l'UGP n'a pas reçu de délégation de signature du Président du CCT ce qui ne lui a pas permis d'atteindre l'autonomie souhaitée et de mettre en oeuvre les différentes activités du projet avec le dynamisme espéré.;
- parce que la visibilité du CCT sur le terrain pour accompagner et animer les dynamiques de territoires a été en deçà des attentes des acteurs locaux. A titre d'exemple, le Président du CCT n'a pas pu participer à plusieurs moments forts du PCTL, alors qu'ils auraient constitué des espaces de plaidoyer et de communication privilégiés avec les citoyens (en raison de conflits d'agenda avec ses charges ministérielles et municipales).

Élaboration de la politique de coopération transfrontalière

Malgré les efforts consentis en phase I du PCTL, cette politique de coopération transfrontalière n'a pas encore été amorcée:

- il n'existe pas de modalités de mise en œuvre des SATI en maîtrise d'ouvrage locale, ni de dispositif pérenne de financement. A ce jour, les projets prioritaires du PCTL doivent se réaliser par le truchement de la DDC pour la contractualisation des entreprises et le paiement des travaux. Ce mode opératoire n'est pas viable pour une « mise à l'échelle » et la réalisation des centaines d'investissements identifiés dans le cadre des SATI;
- le soutien aux faïtières n'est pas encore réfléchi dans la durée pour animer le territoire et mobiliser les financements;
- la diffusion des SATI et des projets prioritaires dans les départements sectoriels de l'UEMOA n'a pas atteint le niveau espéré. Ces départements n'ont donc pas saisi toutes les opportunités de financer des projets pertinents d'intérêt régional en utilisant les fonds disponibles au sein de l'institution.

Progrès dans la déconcentration

La déconcentration reste toujours à parfaire :

- faible articulation entre les projets du SATI et les grands projets nationaux ;
- il est difficile pour les responsables des Collectivités Territoriales impliquées dans la mise en œuvre des SATI de pouvoir entrer en contact et de dialoguer avec les autorités en charge des grands projets au niveau central. Ceci s'explique par la faible articulation des Collectivités Territoriales avec les Ministères, notamment en raison d'une déconcentration inaboutie.



PHOTO : LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DES ÉTATS N'ONT QUE PEU DE MOYENS D'ACTION AU NIVEAU LOCAL.

Vecteur de communication

Il est regrettable que le PCTL ne se soit pas doté d'un site Internet pour mettre en valeur les résultats de toutes les études réalisées au cours de la phase I du projet.

Implication des Bureaux de Coopération pays de la DDC

Il aurait été utile que le projet bénéficie d'une meilleure implication des BuCo dans l'articulation avec les grands projets nationaux.

6 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

6.1 HYPOTHÈSES VÉRIFIÉES

Certaines des hypothèses retenues lors de la préparation du PCTL se sont vérifiées lors de sa mise en œuvre :

- le PCTL a apporté la preuve qu'il est possible de territorialiser la politique communautaire de l'UEMOA ;
- au niveau communautaire (espace UEMOA), la décentralisation peut soutenir les efforts de consolidation de la gouvernance dans les pays et contribuer à améliorer les conditions de vie des populations ;
- la décentralisation peut être un vecteur d'accélération de l'intégration au sein de l'espace UEMOA ;
- le PCTL a mis en lumière la capacité de mobilisation de l'UEMOA dans toute la sous-région ;
- les Collectivités Territoriales peuvent être des accélérateurs du rattrapage de développement des espaces transfrontaliers et y favoriser le retour de l'action publique ;
- les Collectivités Territoriales peuvent jouer un rôle fondamental dans la décentralisation si elles se mobilisent.

« Nous avons bénéficié de nombreux transferts de compétences ; le reste il faut que je puisse l'avoir ! »

David BARRO, CAGECT_bc 4.10.2018

6.2 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Créer un environnement favorable :

- adapter le rythme de la mise en œuvre à celui de chaque partenaire, concilier le temps du technique avec celui du politique ;
- investir dans le développement et l'animation de réseaux, facteur-clé de succès ;
- profiter au maximum de la flexibilité opérationnelle offerte par la DDC, notamment celle de ses chargés de programme ;
- adopter les principes d'ouverture, de transparence, de confiance et d'enrichissement mutuel, afin de mobiliser efficacement un grand nombre d'acteurs ;
- promouvoir le développement des connaissances par la co-construction des approches et des outils ;
- favoriser l'apprentissage par l'action à tous les niveaux.

« Beaucoup de gens ont appris de ce processus. Les élus, les consultants, les institutions, etc. »

Dramane COULIBALY, Coordinateur CESA0, 3.10.2018

Utiliser des outils adaptés:

- pour convaincre des décideurs publics aux niveaux sous-régional et local (communication vers le haut et vers le bas), il est nécessaire de leur fournir des documents de référence utiles pour leurs plaidoyers politiques et la mobilisation de fonds;
- ces documents de référence ne servent qu'à la condition d'être publiés et diffusés sous des formes attractives (brochures, plaquettes, flyers et site web);
- ces supports participent à l'appropriation des résultats («pride building», construction de la fierté) et à l'émergence d'une culture partagée;
- dans les relations avec l'UEMOA et les PTF, les arrangements institutionnels doivent être précis et ne pas laisser ouvertes des marges d'interprétation. Tous les éléments doivent être balisés et conventionnés après avoir pris le temps de se mettre d'accord sur les termes et les modalités de mise en œuvre qui conviennent aux deux parties.

Espace transfrontalier SKBo

GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE LOCALE SIKASSO – KORHOGO – BOBO-DIOULASSO (DRA)

Égare transfrontalier Mali, Côte d'Ivoire et Burkina-Faso

7 600 000 hab.

160 000 km²

SCHEMA D'AMENAGEMENT TRANSFRONTALIER INTEGRE (SATI)

PROJETS TRANSFRONTALIERS PRIORITAIRES À FINANCER:

1. Réhabilitation de 15 km de piste
2. Quatre centres de soins
3. Développement de l'agriculture
4. Aménagement de 42 km de piste
5. Piste et réhabilitation de 23 km de piste
6. Centre de formation agricole
7. Aménagement de 18 km de piste
8. Aménagement hydro-agricole de 100 ha (Diquen - Nagni)
9. Développement de l'agriculture
10. Réhabilitation de 13 km de piste
11. Barrage sur le fleuve Loubiri
12. Aménagement hydro-agricole de 2 km le long de la Loubiri
13. Réhabilitation de 11 km de piste
14. Réhabilitation de 18 km de piste
15. Centre de soins à Bourga
16. Réhabilitation de 15 km de piste
17. Aménagement hydro-agricole de 100 ha (Faké - Ouhanné)
18. Marché de bétail à Minou
19. Valorisation des ressources en eau de la Savanah Sahélienne (aménagement hydro-agricole, forage, forage et forage)
20. Aménagement et réhabilitation des parcs agroforestiers
21. Valorisation des produits agricoles issus des parcs agroforestiers

UEMOA

CCT
Conseil des collectivités territoriales de l'UEMOA

PCTL
PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE LOCALE

Espace transfrontalier IIRSahel

GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE LOCALE CISSAHEL

Égare transfrontalier Mali, Niger et Burkina-Faso

8 000 000 hab.

180 000 km²

SCHEMA D'AMENAGEMENT TRANSFRONTALIER INTEGRE (SATI)

PROJETS TRANSFRONTALIERS PRIORITAIRES À FINANCER:

1. Centre hospitalier régional de Dori
2. Parc agroforestier de Dori
3. Aménagement de 15 km de piste
4. Centre de formation agricole
5. Aménagement de 15 km de piste
6. Centre de formation agricole
7. Aménagement de 15 km de piste
8. Centre de formation agricole
9. Aménagement de 15 km de piste
10. Centre de formation agricole
11. Aménagement de 15 km de piste
12. Centre de formation agricole
13. Aménagement de 15 km de piste
14. Centre de formation agricole
15. Aménagement de 15 km de piste
16. Centre de formation agricole
17. Aménagement de 15 km de piste
18. Centre de formation agricole
19. Aménagement de 15 km de piste
20. Centre de formation agricole
21. Aménagement de 15 km de piste
22. Centre de formation agricole
23. Aménagement de 15 km de piste
24. Centre de formation agricole
25. Aménagement de 15 km de piste
26. Centre de formation agricole
27. Aménagement de 15 km de piste
28. Centre de formation agricole
29. Aménagement de 15 km de piste
30. Centre de formation agricole
31. Aménagement de 15 km de piste
32. Centre de formation agricole
33. Aménagement de 15 km de piste
34. Centre de formation agricole
35. Aménagement de 15 km de piste
36. Centre de formation agricole
37. Aménagement de 15 km de piste
38. Centre de formation agricole
39. Aménagement de 15 km de piste
40. Centre de formation agricole
41. Aménagement de 15 km de piste
42. Centre de formation agricole
43. Aménagement de 15 km de piste
44. Centre de formation agricole
45. Aménagement de 15 km de piste
46. Centre de formation agricole
47. Aménagement de 15 km de piste
48. Centre de formation agricole
49. Aménagement de 15 km de piste
50. Centre de formation agricole
51. Aménagement de 15 km de piste
52. Centre de formation agricole
53. Aménagement de 15 km de piste
54. Centre de formation agricole
55. Aménagement de 15 km de piste
56. Centre de formation agricole
57. Aménagement de 15 km de piste
58. Centre de formation agricole
59. Aménagement de 15 km de piste
60. Centre de formation agricole
61. Aménagement de 15 km de piste
62. Centre de formation agricole
63. Aménagement de 15 km de piste
64. Centre de formation agricole
65. Aménagement de 15 km de piste
66. Centre de formation agricole
67. Aménagement de 15 km de piste
68. Centre de formation agricole
69. Aménagement de 15 km de piste
70. Centre de formation agricole
71. Aménagement de 15 km de piste
72. Centre de formation agricole
73. Aménagement de 15 km de piste
74. Centre de formation agricole
75. Aménagement de 15 km de piste
76. Centre de formation agricole
77. Aménagement de 15 km de piste
78. Centre de formation agricole
79. Aménagement de 15 km de piste
80. Centre de formation agricole
81. Aménagement de 15 km de piste
82. Centre de formation agricole
83. Aménagement de 15 km de piste
84. Centre de formation agricole
85. Aménagement de 15 km de piste
86. Centre de formation agricole
87. Aménagement de 15 km de piste
88. Centre de formation agricole
89. Aménagement de 15 km de piste
90. Centre de formation agricole
91. Aménagement de 15 km de piste
92. Centre de formation agricole
93. Aménagement de 15 km de piste
94. Centre de formation agricole
95. Aménagement de 15 km de piste
96. Centre de formation agricole
97. Aménagement de 15 km de piste
98. Centre de formation agricole
99. Aménagement de 15 km de piste
100. Centre de formation agricole

UEMOA

CCT
Conseil des collectivités territoriales de l'UEMOA

PCTL
PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE LOCALE

OBJECTIFS DU SATI

Faciliter la possibilité de la coopération transfrontalière en soutien des Collectivités territoriales des frontières.

Améliorer les conditions de vie par la réalisation d'infrastructures essentielles et projets d'investissement portés par les populations.

Solidifier les relations et renforcer les liens sociaux entre les populations des deux pays concernés.

LOGIQUE D'INTERVENTION

1. Renforcer et améliorer les relations de proximité transfrontalières.
2. Appuyer les collectivités et villages à grande échelle.
3. Promouvoir des formes d'aménagement portées par les collectivités territoriales.

OBJECTIFS DU SATI

Faciliter la circulation des biens, des personnes ainsi que l'accès aux équipements socio-économiques.

Améliorer les conditions de vie par la réalisation d'infrastructures essentielles et projets d'investissement portés par les populations.

Solidifier les relations et renforcer les liens sociaux entre les populations des deux pays concernés.

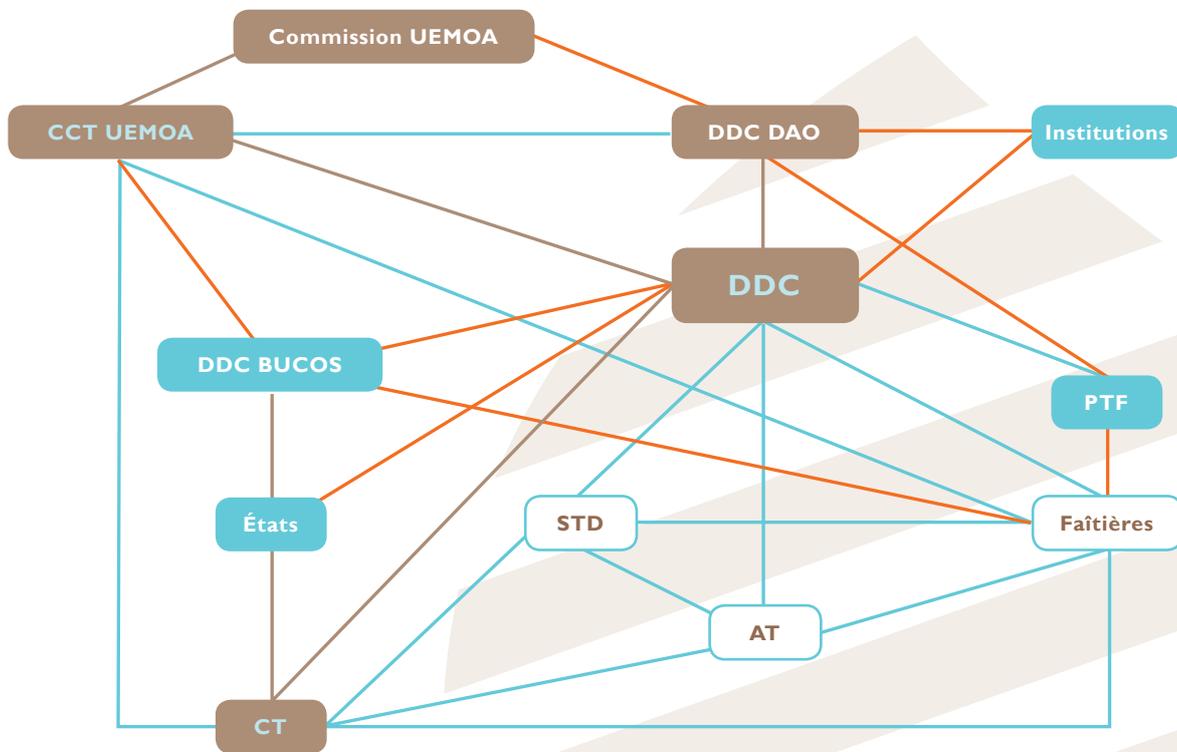
LOGIQUE D'INTERVENTION

1. Renforcer et améliorer les relations de proximité transfrontalières.
2. Appuyer les collectivités et villages à grande échelle.
3. Promouvoir des formes d'aménagement portées par les collectivités territoriales.

Positionnement favorable de la Suisse :

- la qualité du réseau sous-régional développé par la Suisse représente des valeurs et avantages comparatifs importants ;
- forte de l'expérience acquise au cours de la phase I du PCTL, la Suisse peut jouer un rôle important dans l'impulsion des politiques communautaires et transfrontalières en Afrique de l'Ouest ;
- grâce au potentiel de son réseau, la Suisse apporte une valeur ajoutée à l'UEMOA, aux Collectivités Territoriales, aux PTF et aux institutions multilatérales en matière d'accompagnement des politiques de promotion de la décentralisation dans la sous-région ;
- il faut par contre veiller que ces bailleurs ne viennent pas mettre en place des dynamiques et dispositifs parallèles, voire contraires aux objectifs poursuivis.

FIGURE 12 - DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SOUS-RÉGIONAL DE LA SUISSE



ÉTAPES

- **Prémices**: document du projet
- **Croissance et début de boucllement**: Phase 1
- **Boucllement**: fin Phase 1 et Phase 2

Nouveaux acteurs à intégrer : Phase 2

6.3 SYNTHÈSE

A l'issue de la Phase I du PCTL, il convient de retenir que :

- la Suisse a créé un nouveau savoir-faire utile et demandé, par exemple par l'AFD, en matière d'approches de développement territorialisées ;
- cette approche est répliquable pour d'autres contextes territoriaux : communes, groupements de communes, régions etc., y compris hors du contexte transfrontalier.

7 AIDE-MÉMOIRE POUR LA SUITE

Réaliser les projets transfrontaliers locaux identifiés dans les planifications :

- concrétiser rapidement les projets prioritaires étudiés dans le cadre du PCTL;
- commencer par réaliser des actions à impacts rapides pour rendre la démarche crédible envers les élus locaux et les populations (*quick win*);
- communiquer largement sur les investissements mis en œuvre en mentionnant qu'ils résultent des SATI ou d'autres planifications menées dans le cadre du PCTL;
- mettre en place un mécanisme communautaire de financement des collectivités territoriales (guichet régional et/ou financement des guichets nationaux);
- réformer les fonds structurels existants pour financer les projets des collectivités territoriales.



PHOTO : LES ÉTUDES N'ONT DE SENS QUE SI ELLES DÉBOUCHENT SUR DES CONCRÉTISATIONS (CHANTIER DU MARCHÉ DE TÉRA 2019).

Des étapes pour réussir

La recherche-action par le biais des études pilotes a montré que l'élaboration et la mise en œuvre des SATI doivent se faire « pas à pas » selon des séquences prédéfinies et répliquables. Les expériences réalisées durant la Phase I permettent de proposer les étapes suivantes pour la suite.

Étapes de réalisation des études de base

- 1 Clarification des rôles et conventionnement rigoureux (maîtrise d'ouvrage, flux financiers,...);
- 2 Création d'une intercollectivité transfrontalière porteuse de l'étude (faitière);
- 3 Mise en place d'une structure d'animation de l'intercollectivité (assistant-e-s techniques) et de gestion des ressources nécessaires à son fonctionnement;
- 4 Mise en place d'un comité de pilotage de l'étude (CCT, faitière);
- 5 Identification et contractualisation des mandataires;
- 6 Élaboration du SATI, d'importance régionale ou de proximité, en impliquant les acteurs concernés.

Étapes de mise en œuvre des SATI

- 1 Clarification des rôles et des modalités financières;
- 2 Contractualisation rigoureuse: maîtrise d'ouvrage aux faitières, maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités concernées (individuelles ou intercollectivités);
- 3 Réalisation des études détaillées (APS, APD et DAO);
- 4 Organisation de la Gestion, Entretien et Maintenance (GEM) comme condition préalable au lancement des travaux;
- 5 Appel d'offres, évaluation et attribution des marchés;
- 6 Organisation du suivi-contrôle des chantiers;
- 7 Réalisation des travaux;
- 8 Mise en œuvre de la GEM.

Accompagner et renforcer les faïtières dans leur institutionnalisation et dans la mise en œuvre des SATI :

- diffuser les SATI et leurs PIP (Programmes d'Investissements Prioritaires);
- élaborer des dossiers/appels à projets incluant les projets prioritaires des SATI;
- monter des partenariats avec les éventuelles collectivités territoriales non-membres de la faïtière;
- assurer la gestion de projets sur délégation des collectivités membres;
- renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage.

« Les SATI n'iront nulle part si les faïtières transfrontalières ne fonctionnent pas ! »

Ahmed A. DIALLO, Président de C3Sahel et Maire de Dori

Accompagner les collectivités territoriales bénéficiaires dans la Gestion l'Entretien et la Maintenance (GEM) de leurs ouvrages :

- faciliter l'appropriation des investissements;
- définir des modes de gestion rentables et des outils de suivi;
- mettre en place un appui technique de proximité.

Accompagner le CCT et son UGP dans la mise en place de leur modèle institutionnel :

- valoriser et développer le réseau créé par la Suisse dans le cadre du PCTL;
- s'engager dans l'animation des PTF en relation avec l'UEMOA et les CT;
- développer les relations avec les PTF et les institutions actives au niveau sous-régional : Alliance Sahel, BAD, etc.

Capitaliser et diffuser les connaissances élaborées dans le cadre du PCTL :

- publier un guide méthodologique de l'approche territorialisée des SATI;
- organiser des cursus pour former des formateurs,...

« Grâce à ce programme nous aurons contribué à renforcer l'intégration à travers la réalisation d'équipements communs partagés pour les populations des pays-frontières. J'aurai une histoire à raconter à mes petits-enfants ! »

Aminata SY, Directrice de l'Aménagement du territoire UEMOA

LE CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CCT)

Le CCT est un organe consultatif de l'UEMOA créé en 2011. Par cet acte, l'Union donne un signal politique clair pour une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration afin de relever les défis de la mondialisation, promouvoir un système de gouvernance multi-niveaux et prendre en compte les préoccupations des populations dans les politiques communautaires de développement.

Le CCT a pour missions de :

1. Assurer la participation des collectivités territoriales à la réalisation des objectifs de l'UEMOA.
2. Consolider l'effort d'intégration entrepris par les États membres de l'Union par des actions menées au niveau des collectivités territoriales afin que l'idéal d'intégration soit partagé par les populations de l'espace UEMOA.
3. Accompagner la Commission de l'UEMOA dans la conception et la mise en œuvre de projets intégrateurs au bénéfice des collectivités territoriales de l'Union.

Par ailleurs, il contribue au renforcement de la cohésion sociale, économique et territoriale à travers des actions partagées entre l'Union, les États membres et les autorités locales.

Le PCTL permet au CCT de concrétiser son plaidoyer en faveur de la décentralisation. Dans ce cadre, l'unité de gestion du PCTL dispose de moyens humains et logistiques propres pour assurer la mise en œuvre du projet.

C'est une première qui ouvre de nouvelles perspectives au CCT!

CONTACTS

Financement:

Coopération suisse (DDC)

GÉRARD BABALOLA LALEYE
Conseiller Régional
Gouvernance

Lot 117 Zongo Ehuzu, rue du PNUD,
Cotonou, Bénin

gerard.laleye@eda.admin.ch
eda.admin.ch/deza/fr

Mise en oeuvre:

CCT - UEMOA

AMINATA SY
Directeur de l'Aménagement
du territoire communautaire

380, av. du Pr Joseph KI-ZERBO
Ouagadougou, Burkina Faso

asy@uemoa.int
uemoa.int

Backstopping:

urbaplan

FRANÇOIS LAURENT
Président
Coordination de l'appui-conseil

21, av. de Montchoisi
Lausanne, Suisse

f.laurent@urbaplan.ch
urbaplan.ch

Auteurs du rapport:

SEREC, FRANÇOIS PARVEX, Expert en développement régional, économique et territorial
Av. de France 6, Sion, Suisse | parvex@serec.ch | serec.ch

Partenaires institutionnels:

CCT
Conseil des collectivités
territoriales de l'UEMOA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**